



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Direction des Assemblées, Affaires générales et juridiques

Service Travaux des Assemblées

NM/CM

PROCES VERBAL DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2017

Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Monsieur Gauthier LAHORE

ADOpte A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} février 2017

ADOpte A L'UNANIMITE

A. CHEVALIER indique qu'il aura une question diverse à poser en fin de séance.

Liste des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

DIRECTION DES ASSEMBLEES, AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

DEC17-027

Contentieux administratif

Requête introduite par Monsieur Jean-Louis THIBAUT, le 21 juillet 2015, devant le Tribunal Administratif de Melun demandant, en premier lieu, l'annulation des décisions des 9 mars et 3 juin 2015, par lesquelles la Commune de Champigny-sur-Marne a respectivement refusé d'instruire un dossier de permis de construire déposé en vue de la réalisation d'une maison individuelle sur un terrain sis 110 rue Henri Barbusse et rejeté cette demande de permis de construire pour incomplétude, en second lieu, l'indemnisation du préjudice qu'il estime avoir subi et, en dernier lieu, l'injonction de délivrance du permis.

Commissions concernées:

1^{ère} commission: Finances, marchés et achats publics, Personnel communal.

2^{ème} commission: Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

DIRECTION DES FINANCES

DEC17-033

Utilisation par la Ville pour la saison 2016/2017 des terrains de football mis à disposition par l'institution interdépartementale du parc du Tremblay

- terrain n°6, le dimanche après-midi, moyennant une redevance de 682 euros

- terrain n°9, le samedi après-midi, moyennant une redevance de 620 euros.

Soit une dépense totale de 1 302 euros.

Commissions concernées:

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

6^{ème} commission: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de jumelage, Initiatives festives, Vie associative, Immigration/Droits et citoyenneté des résidents étrangers, Nouvelles Technologies de l'information et de la télécommunication

DEC17-024

Modification de la régie de recettes instituée auprès du centre municipal d'animation Gérard Philippe

Commissions concernées:

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

DIRECTION DE LA JEUNESSE

DEC17-028

Organisation d'activité en direction des jeunes campinois pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 2017. Modalités de dépenses et de fixation des participations des jeunes.

Commission concernée:

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

DIRECTION DES POLITIQUES EDUCATIVES

DEC17-025

Séjour Mystère

Convention d'accueil relative à l'organisation d'un séjour mystère avec Promovacances-Karavel SAS - 17 rue de l'Echiquier - 75010 Paris et la Ville de Champigny-sur-Marne

Période : du 11 au 19 juillet 2017, pour 12 jeunes (14/17 ans) et 2 adultes

Commissions concernées:

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

DEC17-026

Centre de vacances de Peisey Nancroix

Convention de mise à disposition au profit du Club des Randonneurs et Alpinistes Briards - 10 rue de Charny - 77410 Claye-Souilly

Période : du dimanche 12 mars (dîner) au 19 mars 2017 (déjeuner pique-nique)

Commissions concernées:

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

DEC17-029

Centre de vacances d'Oléron

Convention de mise à disposition au profit de l'association ACBB Judo - 1681 avenue du Vieux Pont de Sèvres - 92100 Boulogne Billancourt

Période : du lundi 3 avril (dîner) au samedi 8 avril (déjeuner pique-nique) 2017

Commissions concernées:

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

DEC17-030

Centre de vacances d'Oléron

Convention de mise à disposition au profit de la Ville de Sevrans - CCAS - 2 rue Paul Langevin - 93270 Sevrans

Période : du lundi 3 avril (dîner) au samedi 8 avril 2017 (déjeuner)

Commissions concernées:

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

DEC17-031

Centre de vacances d'Argelès sur Mer

Convention entre le Comité de Gestion des Œuvres Sociales - CGOS 14 rue Louis Talamoni - 94500 Champigny-sur-Marne

Période : du dimanche 23 juillet au dimanche 3 septembre 2017

Commissions concernées:

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

DEC17-032

Modification de la décision du 8 février 2017, approuvant la convention relative à la mise à disposition au profit de l'association ACBB Judo du lundi 3 avril (dîner) au samedi 8 avril 2017 (déjeuner pique-nique), sur le centre de vacances d'Oléron

Commissions concernées:

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

1)

Budget primitif 2017 – Budget principal Ville.

Commissions concernées :

Toutes

Rapport présenté par JJ. GUIGNARD

« Nous nous retrouvons ce soir pour l'adoption du projet de budget primitif 2017.

C'est un moment crucial, un acte essentiel pour notre collectivité, pour les 75 000 Champinois, usagers de nos services publics, qui attendent que la Ville réponde de la meilleure façon à leurs besoins, pour les agents territoriaux qui travaillent au quotidien au service de l'intérêt général.

Répondre aux besoins de la population, cela signifie créer les conditions de la mise en œuvre d'un service public efficace, adapté, économe et toujours de grande qualité. Le document budgétaire, si difficile qu'il soit parfois d'accès, est la concrétisation de ces exigences.

Il est bon de rappeler à tous ceux qui font mine de l'oublier, que ce budget, comme en 2015 et en 2016, est placé sous la pression du gouvernement qui réduit injustement sa contribution à nos recettes en taillant dans les dotations qu'il nous doit.

L'austérité est décidée dans les bureaux de l'État ou de Bruxelles et non pas dans ceux de la mairie de Champigny où l'on travaille au bien commun. Au nom des 3 % de déficit, on continue de nous imposer l'austérité, c'est le cap qui nous est imposé et il prend le pas sur la réponse aux besoins humains.

Les conséquences nous les connaissons, le nombre de chômeurs s'est accru de près d'un million en cinq ans, neuf millions de personnes vivent sous le seuil de la pauvreté et pourtant, la France reste pour la troisième année consécutive championne d'Europe incontestée des dividendes, avec 40 Md€ distribués. Cela quand les difficultés s'accroissent, quand tant de jeunes quittent le système scolaire sans qualification, quand tant de nos anciens peinent à vivre de leur petite retraite, quand l'exclusion devient la réalité pour un nombre croissant de nos concitoyens.

Ce n'est pas la réduction de moitié de la baisse des dotations pour le bloc communal présentée comme une avancée qui va permettre aux collectivités de faire face aux immenses défis auxquels elles sont confrontées, notamment celui de remplir leur rôle de réduction des difficultés, des inégalités.

Pourtant, je le répète, l'argent existe, mais il est détourné. 200 Md€ d'exonération fiscale sociale, dont 40 Md€ pour le Pacte de responsabilité et 23 Md€ pour le crédit d'impôt CICE,

cela sans aucune contrepartie pour la création d'emplois. De ce point de vue, nous n'avons aucun retour positif sur les 65 Md€ de CICE accordé à près de 1 000 entreprises du Val-de-Marne.

En France, le chômage ne cesse d'augmenter, la pauvreté et la précarité explosent. Je vous l'accorde, ce n'est pas vrai pour tout le monde. Un regard sur le classement Forbes nous apprend que le nombre de milliardaires a augmenté de 13 % cette année et que les cinq premières fortunes hexagonales représentent à elles seules un montant équivalent à 125 Md\$.

L'autre réalité, c'est qu'en France, huit millions de personnes vivent avec moins de 840€ par mois et un peu plus de la moitié d'entre elles est âgée de moins de 30 ans.

À Champigny-sur-Marne, nous le savons, derrière les chiffres, il y a le quotidien vécu par nos concitoyens, celles et ceux qui utilisent le service public, mais également celles et ceux qui le font vivre. Cette année encore, les objectifs imposés de réduction de déficit public qui conduisent à des politiques d'austérité qui pèsent sur les conditions d'équilibre de notre budget.

Ces baisses de dotation qui nous sont imposées pour la quatrième année consécutive nous placent dans d'énormes difficultés. Pour 2017, c'est 1,2 M€ de DGF en moins. En cumulé, ce sont 17 M€ enlevés à notre budget depuis 2014. Cela représente en réalité 234 € par habitant.

Par ailleurs, notre entrée dans l'EPT se traduit dans le budget par des pertes importantes du fait de la prise en compte du potentiel financier du territoire au lieu de celui de la commune. Cela nous fait perdre 465 000 € de fonds de solidarité des communes de la Région d'Île-de-France. Cela conduit à une minoration de la dotation de solidarité urbaine de 190 000 €. Cela traduit par une perte supérieure à 250 000 € de dotation nationale de péréquation.

Ainsi, ce seul changement se traduit par une perte financière pour notre ville supérieure à 900 000 €.

Ce que l'entrée dans l'EPT a induit en termes de manque à gagner n'est absolument pas compensé par le territoire, alors qu'en 2016, nous faisons gagner aux autres villes 8 M€ sur leurs cotisations FPIC et 6 M€ en 2017.

Nous estimons pour notre part qu'aucune commune ne doit être lésée par le regroupement au sein du territoire. Un vœu sera d'ailleurs proposé en fin de séance sur cette question. Cela alors que les besoins des Campinois ne cessent d'augmenter.

De plus, à moyens constants de services en termes de personnels, il nous faut 1,6 M€ supplémentaire relatif à l'évolution du Glissement Vieillesse Technicité, revalorisation indiciaire, mutuelle et prévoyance.

On n'a même pas encore parlé des projets qu'il nous manque déjà plusieurs millions.

Un budget, c'est une somme de contraintes, mais c'est aussi une série de choix et d'engagements. Ce budget 2017 est bien entendu le fruit d'un travail collectif. Chaque élu de la majorité a été guidé dans sa contribution par l'unique souci de respecter les engagements pris et de servir le bien commun.

Ce budget, c'est également l'aboutissement d'un travail de plusieurs mois, réalisé avec les services de la Ville. Il vient matérialiser les orientations budgétaires prises par la majorité lors d'un précédent Conseil municipal. Il nous engage pour l'année à venir et parfois au-delà.

Avant de vous présenter ce budget 2017, permettez-moi de revenir brièvement sur les points saillants de notre action 2016.

En 2016, de nouvelles constructions ont vu le jour, des réhabilitations ont été effectuées rue Jules Ferry. 2016, c'est également la rénovation du Studio 66 qui permet à de nombreux

Campinois de pouvoir profiter d'une programmation de qualité en plein centre-ville. C'est une nouvelle page dans la revitalisation de notre cœur de ville qui va se poursuivre dans les années à venir.

C'est aussi la fin des acquisitions pour le nouveau groupe scolaire, équipement structurant là aussi pour l'avenir de notre territoire.

C'est l'inauguration du Quai de la réussite qui symbolise la nouvelle orientation de notre politique en direction de la jeunesse, en axant notre intervention sur la formation, l'emploi et plus généralement, sur l'accès aux droits.

Par ailleurs, des travaux importants ont été réalisés dans de nombreux établissements scolaires.

Il s'est agi en 2016 comme en 2015 de dépenser mieux en s'interrogeant systématiquement et collectivement sur l'utilité sociale de chaque euro engagé.

Face au 17 M€ dont l'État a privé les Campinois ces dernières années, il nous a fallu agir et c'est ce que nous avons fait. Cela en toute responsabilité. Agir avec un seul objectif en tête : poursuivre le service public campinois, car c'est là le défi impératif que nous avons à relever une fois encore en 2017.

Ces efforts difficiles auxquels tous les secteurs, tous les agents, toutes les associations ont été confrontés ont permis d'équilibrer notre budget primitif. Cela avec un recours modéré à la fiscalité.

L'équilibre du budget 2017 s'appuie sur les efforts réalisés et les mesures prises au cours de l'année et sur de nouvelles réductions de prestations : fermeture de la piscine Jean-Guimier, fermeture du centre de vacances de Peisey-Nancroix au printemps 2017, adaptation du nombre et de la durée des séjours-vacances, économies réalisées par de nombreux services, souvent autour de 5 % sur leurs moyens de fonctionnement.

Cela y compris au niveau des ressources humaines avec l'examen systématique de l'opportunité de toute demande de remplacement d'agent, qu'elle soit ponctuelle ou durable, avec la suppression de certains postes ou la révision de taux d'encadrement, permettant de proposer une masse salariale en baisse par rapport au BP 2016. De même, les subventions sont proposées en baisse moyenne de 5 %.

Ce n'est donc pas sans sacrifice que les décisions ont été prises pour parvenir à cet équilibre. C'est au prix de ces évolutions drastiques que nous pourrons maintenir notre effort pour le fonctionnement des écoles au bénéfice des 8 375 enfants en maternelle et élémentaire. Plus de 1 000 enfants bénéficieront des classes transplantées ou de séjours vacances. Plus de 5 000 enfants sont accueillis chaque midi pour la pause méridienne et la restauration scolaire, 2 000 le matin et 900 en soirée, alors qu'environ 1 300 enfants bénéficient des activités du mercredi après-midi.

Nous entendons également maintenir et adapter nos activités en faveur des pratiques sportives et culturelles, qui permettent par exemple à 10 000 enfants ou jeunes de découvrir des spectacles.

Si nous nous voyons contraints de baisser les subventions de 5 %, nous ne restons pour autant pas sourds aux demandes croissantes du secteur associatif.

Aussi pour continuer à soutenir la vie associative qui est une préoccupation forte de la municipalité, de nouvelles formes de collaboration et de mutualisation des moyens sont engagées *via* la Maison du citoyen.

Les activités des centres de santé permettront un accès facilité aux soins et aux actions de prévention. Annuellement, 10 700 personnes bénéficient de consultations de médecine générale, 11 000 de consultations de spécialistes, 6 000 de soins dentaires.

Les actions pour les droits et l'égalité seront poursuivies, comme celles pour faciliter l'accès aux 4 200 demandeurs de logement suivis.

La gestion de la délivrance des titres d'État civil, environ 12 000 dans l'année, devra être adaptée aux modifications et transferts décidés par l'État sans moyens accordés, pour la carte nationale d'identité, les PACS, les changements de prénom.

L'action sera aussi poursuivie pour que se concrétise notre priorité au développement économique appuyée sur les emprises de l'ex-VDO.

Parallèlement, l'investissement est maintenu à un haut niveau. Il est particulièrement marqué par la construction de la nouvelle école sur le terrain des Courtilles pour laquelle 10 M€ sont prévus. Quant au projet de médiathèque sur le haut de Champigny, ainsi qu'une Maison de l'enfant, ils devront faire l'objet de bataille de toutes et tous, afin que les financements nécessaires soient menés.

Les efforts seront également poursuivis pour les voiries, les espaces publics, le logement, l'entretien et la modernisation des équipements publics ainsi que des services publics, avec une attention renouvelée aux investissements permettant des économies d'énergie et de fonctionnement.

Nous avons cherché au sein de la collectivité les ressources nouvelles dont nous avons besoin pour continuer à construire l'avenir de la ville dans tous ses aspects fondamentaux : projets d'aménagement, projets de transport, rénovation du patrimoine, etc.

Rien n'est définitivement acquis. Entre les menaces politiques qui pèsent sur les services publics et la fonction publique, les incertitudes institutionnelles, les missions toujours plus importantes dévolues sans contrepartie financière aux collectivités territoriales et nos besoins immenses en matière d'investissement, notre situation demeure précaire et fragile.

Il nous faut donc consolider encore et consolider toujours notre service public.

Le budget 2017 a été élaboré avec le même engagement qui nous anime depuis des années, celui de maintenir, malgré les difficultés historiques dans lesquelles sont plongées les collectivités territoriales, un service public local de qualité qui continue de protéger les Champinois des conséquences de la crise sociale et de l'austérité imposée au plan national et européen.

Nous connaissons tous la force du service public. Chacun ici en perçoit l'utilité et les liens. Pour 2017, le budget concrétise nos choix d'investissement et notre ambition sur les politiques du logement, de l'enfance, de la jeunesse, de l'accès au service public et de la solidarité.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 132 202 120,61 €, en baisse par rapport à 2016.

En 2015, les charges de fonctionnement sont à Champigny de 1 668 € par habitant, quand la moyenne des villes de la même strate est de 1 717 €.

Les charges de gestion à caractère général, celles qui servent à la réalisation des politiques publiques municipales, diminuent globalement de 28,99 % par rapport au budget primitif 2016. Cette évolution intègre bien évidemment la progression des charges contraintes.

Les dépenses de personnel sont réduites de 500 000 € par rapport au budget prévisionnel 2016.

Malgré cette baisse significative, la masse salariale continuera en 2017 de représenter 57,73 % des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité.

Nous devons impérativement poursuivre les efforts de maîtrise engagés depuis plusieurs années. Ces efforts nécessaires, difficiles ne nous empêcheront pas de poursuivre nos actions en faveur des agents avec la participation aux mutuelles et à la prévention qui est estimée à 0,3 M€.

La proposition budgétaire intègre l'évolution du point d'indice, la mise en œuvre de l'accord national sur les parcours professionnels, les carrières, les rémunérations, qui prévoit l'intégration d'une partie du régime indemnitaire dans le traitement de base des agents.

Face à la diminution des recettes, l'augmentation du financement de la péréquation, à l'accroissement des besoins sociaux de la population, toutes les dépenses en fonctionnement comme en investissement ont donc été déterminées avec rigueur et dans l'intérêt des Campinois.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 41 920 912,32 €, dont 27 M€ de dépenses d'équipement et 14 M€ de nouveaux crédits.

Notre endettement reste inférieur aux villes de la même strate, soit 1 580 € par habitant, sachant que la moyenne est de 1 960 €.

2017 sera une année importante pour le groupe scolaire des Courtilles, qui commence d'ailleurs à sortir de terre puisque nous avons posé la première pierre la semaine dernière. Sont aussi prévues en 2017 les premières actions pour une nouvelle médiathèque en haut de Champigny.

Nous allons poursuivre la concession d'aménagement du Bois l'Abbé dans le cadre du projet de renouvellement urbain. Nous ne lâcherons pas sur l'exigence d'un ANRU 2 qui permette à tous les habitants de bénéficier de cette réparation à laquelle ils ont droit.

Le centre-ville ne sera pas en reste puisque nous allons mettre en œuvre la stratégie de redynamisation élaborée avec les habitants en 2016.

Par ailleurs, des travaux de voirie seront réalisés pour un montant de 4,5 M€, comprenant des opérations individualisées pour près de 2 M€ et 1,8 M€ pour les travaux d'entretien. De nouvelles opérations de logements vont être lancées. 800 000 € seront consacrés à la modernisation de l'éclairage public pour réaliser des économies d'énergie.

Malgré les contraintes budgétaires, nous gardons une forte ambition pour notre ville. Nous pouvons être fiers de nos actions. Nous avons jusqu'ici fait en sorte de résister aux politiques qui ne cessent de viser toujours plus d'austérité et de maintenir d'année en année un haut niveau d'investissement malgré une situation qui se dégrade.

Cet équilibre budgétaire atteint n'est pas une fin en soi. Aussi, il nous faut poursuivre ce travail au sein des groupes de réflexion politiques, au sein de la majorité, dès le mois d'avril, pour continuer ce que nous avons engagé l'année précédente.

C'est encore une fois un budget contraint par des choix qui ne sont pas les nôtres, que nous n'avons cessé de dénoncer.

Les échéances électorales approchent. Aujourd'hui, on nous annonce 500 000 fonctionnaires en moins. Je crois que nous pouvons affirmer avec force que nous ne pouvons accepter cet archétype. Que dire de l'avenir des villes sans taxe d'habitation ou une nouvelle baisse de 10 Md€ des dotations ? Cela représenterait pour nous une nouvelle ponction de 7 M€.

Les collectivités territoriales, leurs missions et leurs agents sont particulièrement menacés. C'est une bataille pour le service public qui exige attention et ténacité permanente, bataille dans laquelle nous nous sommes engagés. »

M. Guignard fait état d'un certain nombre de questions qui ont été évoquées en commission.

Monsieur JEANNE lors de la séance de la 1^{ère} commission a souhaité avoir les chiffres des demandeurs de logements et ceux qui mutent entre logements.

Réponse :

Le fichier communal comprend à ce jour 4 300 demandeurs de logement. Parmi ces derniers, 32 % sont déjà locataires du parc social (demandeurs de mutation au sein du même bailleur ou pour changer de bailleur social).

Monsieur JEANNE a demandé quelle délibération a prévu le déficit de la ZAC des Bords de Marne.

Réponse :

Une réponse a été remise à Monsieur JEANNE et est disponible au service Travaux des Assemblées.

Monsieur JEANNE a demandé quel est le détail des opérations de désamiantage dans les groupes scolaires.

Réponse :

Les travaux de désamiantage prévus dans les groupes scolaires en 2017 sont :

- Ecole maternelle J. Vacher rez-de-Chaussée et gouttières.
- Ecole maternelle M. Denis : la salle de motricité, le sanitaire du RdC, les 6 classes du 1er étage et le faux plafond du préau.

Monsieur JEANNE a demandé le détail de l'opération de voirie d'Auguste Delaune pour 80 000 €.

Réponse :

Les travaux de voirie au complexe A. Delaune concernent la réfection du parking et la réalisation de sondages complémentaires pour proposer l'année prochaine l'aménagement du parking et notamment le changement de la rampe d'accès.

Monsieur JEANNE a demandé quel est le détail des 25 000 € prévus en étude en développement économique.

Réponse :

Il s'agit du montant prévisionnel de la participation de la ville à une étude prospective conjointe menée avec l'EPAMARNE sur l'ensemble des terrains de la Voie de Desserte Orientale. Cette emprise destinée à accueillir le futur RD10 et Altival permettra une extension significative des zones d'activités à hauteur minimale de 75% des surfaces selon les orientations fixées dans le Contrat de Développement Territorial des Boucles de la Marne qui doit servir de base au futur Contrat d'Intérêt National dans ce secteur.

Cette étude proposera un nouveau positionnement stratégique du territoire en cohérence avec les territoires voisins. Après avoir exploré les potentiels de développement endogène et ceux liés aux filières porteuses, elle produira une programmation détaillée (typologie des bâtiments, rythme de production et de commercialisation, effets sur les ZAE existantes) adossée à une faisabilité économique et financière.

Mme THIROUX, lors de la séance de la 2^{ème} commission, a demandé des précisions sur la PAGE 9 et 4 « les autres charges de gestion courante » comment se fait-il que la ligne soit en augmentation de 3,92% alors que les subventions baissent ?

Réponse :

Le chapitre "autres charges de gestion courante" comprend les subventions et les participations. Si les subventions sont effectivement en baisse, la participation obligatoire à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris est en augmentation de 25 000€, soit de 2,1%. Surtout, l'évolution principale concerne la contribution de la Ville au fonds de compensation des charges territoriales (FCCT), qui ne figurait pas au budget primitif de l'année 2016. La contribution de la ville au fonctionnement de l'EPT

ParisEstMarne&Bois est prévue à hauteur de 497 414 € au BP 2017, expliquant l'évolution de ce chapitre entre le BP 2016 et le BP 2017.

Il est à noter que le budget de l'EPT ParisEstMarne&Bois intègre une réserve pour dépense imprévue de 1,5 million d'euros financée en partie par la contribution des villes.

Mme Nguyen-Dinh, lors de la séance de la 4^{ème} commission, a demandé le bilan et le programme pluriannuel du plan de mise en accessibilité.

Réponses :

Le programme pluriannuel de mise en accessibilité des équipements communaux est en cours d'élaboration.

Mme Amar, lors de la séance de la 4^{ème} commission, a demandé s'il n'y a pas une erreur page 9 du rapport sur la mention de -5 % sur le budget des associations (comparaison 2016/2017).

Réponse :

Sur les associations, une baisse moyenne de 5 % a été faite. Par contre le montant indiqué dans le rapport en 2016 intégrait la subvention au CGOS, indexée sur la masse salariale (403 396€ proposés en 2017), et celle versée dans le cadre de la convention pour le Studio 66 (175 000€ en 2017) qui a retrouvé son activité de 2015.

Mme AMAR a demandé le détail de l'augmentation « autres frais divers » (+29,7%).

Réponse :

La hausse est notamment due aux prestations liées à la dématérialisation financière, à des prestations d'accompagnement pour des études d'organisation et à l'imputation nouvelle sur cette ligne de la prestation «restauration des agents communaux».

Mme AMAR a également demandé pourquoi le poste « concours divers » chute beaucoup.

Réponse :

Certaines cotisations et participations ne sont plus inscrites au budget, comme l'ACTEP et la participation à l'EPARECA des Mordacs ; d'autres cotisations, comme celles aux groupements de commandes pour l'énergie (fluides) avec le SIPPEREC, sont en baisse.

Mme AMAR n'a pas retrouvé 3 emplois d'infirmiers dans le tableau des effectifs.

Réponse :

Le cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux est créé par le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 et s'inscrit dans la réforme globale de la catégorie B. Il s'agit d'un cadre d'emplois de catégorie A. Le décret fixe notamment les conditions d'intégration des infirmiers territoriaux (catégorie B) dans le nouveau cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux (catégorie A). Ce décret ouvre un droit d'option au choix de l'agent où l'infirmier reste en catégorie B ou il opte pour la catégorie A.

La ville de Champigny dispose de 9 postes d'infirmiers et dans le tableau des effectifs, annexé au BP 2017, ils sont tous classés en catégorie B en attendant que les agents choisissent entre la catégorie A ou B.

Une erreur s'était glissée dans le tableau des effectifs 2015 qui comptabilisait 12 postes au lieu de 9 (3 en catégorie A et 9 catégorie B). Un correctif sera donc apporté lors du prochain tableau des effectifs et la répartition des 9 postes, entre catégorie A et B, sera fait en fonction du choix définitif des agents concernés.

Entrée en séance de M. SY à 20h45.

Entrée en séance de C. MICHINEAU à 20h56.

Intervention de S. AMAR

« Bonsoir. Je remercie Monsieur GUIGNARD pour ces explications, mais j'aurais souhaité qu'il les complète en éclaircissant la façon dont avaient été trouvées les 900 000 € d'amputation ».

M. GUIGNARD

« Sur le territoire ? »

Intervention de JL. BESNARD

« Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Le 1^{er} février dernier, lors du débat sur les orientations budgétaires, j'avais indiqué que notre groupe n'était pas favorable à une hausse de la fiscalité communale cette année. Cette prise de décision se fondait sur plusieurs considérations.

D'une part, cette augmentation se serait ajoutée à celle intervenue l'an dernier, sur laquelle je ne reviendrai pas. D'autre part, la réforme des quotients familiaux mis en place à la rentrée scolaire 2016 s'est traduite, même après le correctif que nous lui avons apporté en décembre dernier, par une augmentation des tarifs de certains services publics qui pèse sur une partie des contribuables appartenant aux classes dite moyennes dont les représentants ne bénéficient pas de dégrèvements sur les impôts locaux.

Aussi, de nouvelles hausses de la fiscalité locale, cette année, auraient, selon nous, adressé un signal négatif à une large fraction de la population de notre ville qui attend en retour de ses contributions au budget de notre ville une qualité de service que nous ne sommes pas toujours en mesure de satisfaire aussi bien que nous le souhaiterions.

Depuis la séance du 1^{er} février dernier, les mauvaises nouvelles relatives aux dotations de l'État ont été confirmées dont celle relevant de la solidarité entre communes dites riches et celles dites pauvres pour un manque à gagner d'environ 900 000 €.

Notre groupe a donc pris en considération l'extrême difficulté à équilibrer le budget de fonctionnement dans ces conditions. C'est pourquoi nous sommes résolu à accepter la hausse limitée et uniforme des taux des impôts ménages qui nous est proposée ce soir, estimant qu'elle constitue un compromis acceptable au regard, d'une part, de l'obligation qui est la nôtre de présenter un budget de fonctionnement en équilibre et, d'autre part, du choix que nous assumons de maintenir au service des Campinois des prestations de service public aussi élevées que possible.

Cela étant, nous sommes bien conscients des limites de l'exercice auxquels se sont livrés les gestionnaires de nos services dont il faut saluer le travail pour parvenir à équilibrer ce budget primitif. À ce titre, il faut en particulier souligner les efforts qui vont être à nouveau demandés aux agents communaux dont les effectifs réels vont être réduits pour pouvoir permettre de tenir les dépenses de personnel, tout en faisant face aux effets du glissement vieillesse technicité et de la revalorisation du point d'indice.

Il est donc clair, indépendamment de la conjoncture économique et politique, que les prochains exercices budgétaires risquent fort de s'avérer plus difficiles ou au moins aussi difficiles.

Le moment est venu de s'interroger sur les moyens de desserrer structurellement les contraintes en recettes et en dépenses qui brident le fonctionnement de nos services et limitent notre capacité d'investissement pourtant nécessaire pour assurer la mise à niveau de nos équipements scolaires, socioculturels et sportifs.

Du côté des recettes de fonctionnement, nous avons fait des propositions pour qu'à l'image d'autres villes, Paris ou Fontenay-sous-Bois, nous recourions au mécénat avec des entreprises campinoises pour abonder les ressources consacrées à certaines manifestations municipales emblématiques comme Champigny plage ou la Foire au troc.

Il semble que – nous nous félicitons – cette orientation n'ait pas soulevé d'objection de principe.

De même, du côté des dépenses et de l'évolution des subventions aux associations conventionnées, nous avons fait des propositions de réduction et nous avons enregistré qu'elles seraient retenues vraisemblablement l'année prochaine.

Mais il faut viser plus loin et engager une réflexion stratégique, afin de redéfinir les contours et les modalités de fonctionnement du service public campinois. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé que la municipalité entreprenne un réexamen de l'ensemble de l'activité de ses services, notamment pour en réduire certains dysfonctionnements vecteurs de gaspillage, sans préjudice des services rendus à la population.

À cette fin, nous avons ajouté l'idée que pour réussir cet engagement dans ce processus que nous avons qualifié de démarche d'audit, il était indispensable d'y associer sous des formes à déterminer, à tous les niveaux et dans tous les domaines, les personnels concernés, dont la motivation est l'une des clefs de la réussite de cette entreprise de rénovation.

Sur ce plan, nous avons noté que là aussi, un consensus s'était dégagé sur l'essentiel entre les groupes de la majorité et nous en prenons acte avec satisfaction.

Pour terminer, nous entendons nous impliquer pleinement et prendre toute notre place dans cette réflexion et cette action collective en vue d'une amélioration continue du service rendu aux Campinois, ainsi que nous le faisons au quotidien depuis trois ans.

Monsieur le Maire, chers collègues, c'est dans cet esprit et avec cette perspective qu'en élus responsables et en toute indépendance, nous faisons ce soir le choix d'approuver le budget primitif 2017 qui nous est proposé. Je vous remercie »

Intervention de D. LURIER

« Bonsoir à tous. À la lecture du budget, il n'apparaît pas de ligne consacrée à la rénovation du centre culturel Gérard Philipe ni aucun élément lié à une stratégie globale quant aux équipements culturels. Les travaux de mise en conformité rendus nécessaires après le passage de la commission de sécurité, afin d'obtenir son aval pour la réouverture de la grande salle sont en cours de préparation et un chiffrage est d'ores et déjà établi ou en voie d'établissement.

Ces éventuels travaux ont-ils été budgétés par ailleurs au sein d'un autre chapitre ? Si oui, à quelle hauteur ? Plus généralement, des investissements au titre d'équipements culturels ont-ils été prévus au budget ? Pouvez-vous nous dire à quel horizon la réouverture de la grande salle semble possible ? Qu'en est-il de la programmation du budget consacrée à celle-ci ?

Nous rappelons que ce centre culturel doté de l'un des plus grands plateaux scéniques du département permettant la présentation de spectacles vivants nécessitant la mise en œuvre de décors et d'éléments techniques imposants constitue un appui fort de la programmation culturelle campinoise.

La prise en compte des enjeux de la requalification, voire d'une relocalisation de l'équipement dans le budget primitif doit donc constituer un signal fort soulignant notre volonté de soutien aux politiques culturelles locales, et ce, malgré les contraintes budgétaires contextuelles. À l'occasion de la rénovation du centre-ville, cette question n'aurait-elle pas pu être prise en compte, afin d'avoir un cœur de ville plus vivant et attractif pour les habitants et les commerçants désireux de s'y implanter, et ce, au même titre que dans le cadre de la rénovation du Studio 66 à laquelle un budget important a été consacré ?

Si le sujet abordé aujourd'hui est bel et bien le vote du budget, en aucun cas, il ne s'agit là de digressions anecdotiques, mais de souligner l'importance d'une problématique centrale trop souvent oubliée au moment d'évoquer la thématique des finances locales. Merci de votre attention. »

Intervention de C. ADOMO

« Bonsoir à toutes et à tous. Je souhaiterais m'exprimer au nom du groupe socialiste et notamment sur un point précis, le fait que l'on arrive à voter ce soir un budget en équilibre.

Des efforts non négligeables ont été réalisés en matière de dépenses de fonctionnement. Il est donc important que dans un souci d'optimisation du service public, l'ensemble des services de la collectivité contribue à la réduction du déficit. On peut souligner notamment la baisse des dépenses de 12 % pour les fêtes et les cérémonies. Dans un contexte économique qui n'est pas forcément favorable, les dépenses publiques doivent se recentrer sur l'essentiel.

Je souligne aussi la réduction de plusieurs prestations, notamment la fermeture du centre de vacances Peisey-Nancroix au printemps 2017 et l'adaptation du nombre et de la durée des séjours de vacances.

Ces restrictions permettent de préserver les nombreux services publics nécessaires aux Campinois. Les dépenses de santé, les dépenses en matière de logement, ainsi que les investissements dans l'éducation sont maintenus. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste votera ce budget ce soir. Le contexte difficile dans lequel nous nous trouvons nous confère une responsabilité vis-à-vis des Campinois, afin de ne pas accroître les inégalités.

En revanche, nous pouvons regretter un certain manque de maîtrise concernant notamment les frais divers, témoins d'une forme de fébrilité. Je pensais aussi aux subventions qui, si elles baissent de 5 %, doivent intégrer le fait qu'il faut un rééquilibrage des montants accordés entre les différentes associations dans un souci de cohérence et d'égalité.

Par ailleurs, je souhaite réaffirmer que les efforts budgétaires nous obligent à prioriser certains services. Je regrette les 30 000 € de subventions attribués à l'office du tourisme dont l'action est en redondance avec celle du Val-de-Marne. Je m'interroge sur le budget alloué à la Maison du citoyen initialement prévu à 500 000 €, aujourd'hui annoncé à plus de 1 M€.

Je regrette une nouvelle fois que le rapport budgétaire s'attarde sur un prétendu désengagement de l'État vis-à-vis des collectivités locales. Dois-je rappeler l'état dans lequel le précédent gouvernement a laissé le pays ? Nous nous sommes retrouvés en 2012 avec des comptes publics détériorés, avec un doublement de la dette publique en 10 ans de droite, qui atteignait 90 % du PIB.

Un effort important a été demandé à l'ensemble des acteurs public du pays, sécurité sociale, collectivités territoriales, l'État lui-même, afin de redresser les comptes de la nation. Le choix de lutter contre l'endettement du pays, c'est protéger notre souveraineté à l'égard de marchés financiers, ne pas léguer aux générations futures une dette intenable.

Alors oui, nous votons aujourd'hui ce budget, mais nous souhaitons qu'un travail en profondeur soit mené sur les prochaines économies et le groupe socialiste prendra toute sa place dans ce travail collectif. Je vous remercie. »

Intervention de J. LE LAGADEC

« Merci Monsieur le Maire. Il est question dans ce budget de faire face à la quadrature du cercle, c'est-à-dire faire face aux répercussions cumulées de ce que le gouvernement a appelé pudiquement le pacte de responsabilité et les réformes institutionnelles qui, comme on va le voir en fin de Conseil municipal, impactent notre budget. Il faut aussi avoir à l'esprit de maintenir le service public, d'assumer nos responsabilités par rapport au personnel municipal, d'entretenir notre patrimoine et comme objectif final, de limiter au maximum les hausses de la fiscalité.

Madame ADOMO parle d'optimisation du service public, je reprendrais le terme qu'a utilisé Jean-Jacques, parce que c'est le terme qu'il faut prendre avec gravité, c'est un budget de sacrifice. Danielle LURIER l'a bien souligné dans les interrogations, où est la culture ? Où est tout ce que l'on aurait bien voulu pouvoir faire pour des programmations ? Il faut le dire, les politiques émancipatrices de culture, de sport, d'éducation vont être les plus fortement impactées dans ces budgets que nous sommes contraints de construire.

Notre groupe votera ce budget. Cependant, je ne peux m'empêcher de souligner l'impossible poursuite de cette politique : les villes qui assument les valeurs humaines et progressistes et qui mettent en place ces politiques, les villes qui respectent la loi en

développant du logement pour tous, en construisant des parcours résidentiels, ces villes qui sont souvent les plus populaires sont-elles condamnées à ne plus porter d'ambition, à ne plus avoir aucune perspective ? C'est bien de cela qu'il est question aujourd'hui, dans ce qui se profile dans la bouche de certains candidats.

Je vous remercie. »

Intervention de JJ. GUIGNARD

« Si j'ai bien compris la question de Madame AMAR, il s'agissait de lui apporter une explication sur le fait que l'intégration au territoire nous faisait perdre 900 000 €.

En réalité, c'est le nouveau mode de calcul des péréquations nationales qui fait que nous perdons 900 000 € dans la mesure où, aujourd'hui, la moyenne de la richesse fiscale est calculée au niveau du territoire et non plus sur la commune. Ce qui fait que pour Champigny, cela augmente, puisque c'est une moyenne, notre richesse fiscale de façon artificielle. Dans la mesure où cette richesse fiscale est prise pour attribuer les dotations de péréquation, cela fait baisser les dotations qui nous sont attribuées dans ce cadre-là.

Je l'ai dit tout à l'heure dans mon introduction, c'est aussi contenu dans les documents d'orientation budgétaire, les 900 000 € se détaillent de la façon suivante : 460 000 € de fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France, minoration de la dotation de solidarité urbaine de 190 000 € et une perte supérieure à 250 000 € de la dotation nationale de péréquation. Cela fait un total de 900 000 € pour 2017.

Sachant que cette réalité est une réalité sur le territoire et que Champigny n'est pas la seule ville touchée par cet état de fait. Il me semble qu'il y a également Villiers et Maisons-Alfort.

Ce problème a été soulevé par interpellation du ministère et de la métropole, y compris à l'occasion de la dernière réunion de l'EPT. Son Président, Monsieur MARTIN, nous a répondu que ce problème était réel et qu'il n'était pas opposé à mettre en place une commission pour travailler et étudier les solutions de compensation pour Champigny et les autres villes concernées. C'est d'ailleurs ce qui nous a poussés à demander la mise en place sur notre territoire d'une dotation de solidarité territoriale.

Aussi, dans le même temps, il faut savoir que nous avons permis aux autres villes du territoire de baisser leur contribution FPIC, il a diminué de 8,3 M€ en 2016 et de 6 M€ pour 2017.

Je crois que j'ai été suffisamment clair. Si vous avez besoin de détail, je suis à votre disposition. »

M. FAUTRE

« On va y revenir, c'est l'objet du vœu en fin de séance. »

Intervention de M. KENNEDY

« Je veux vraiment rassurer mes collègues, nous n'oublions pas le théâtre Gérard Philippe qui reste l'une des priorités des bâtiments culturels, avec aussi les médiathèques qui seront examinées ce soir dans la délibération n° 10.

Nous avons déjà engagé plus de 100 000 € de travaux pour la réouverture de la grande salle, mais des réserves ont été soulevées. Nous attendons les estimations des derniers travaux concernant la pompe hydraulique. Nous serons vigilants à la formation de deux nouveaux agents supplémentaires, un agent est déjà formé, sur les questions spécifiques de sécurité de cette salle de spectacle.

Les crédits sont budgétés dans l'enveloppe de travaux des bâtiments culturels qui sont essentiellement ceux des CMA. D'ici peu, nous aurons le montant des travaux et nous pourrons les engager pour une ouverture assez rapide. Je ne sais pas quelle sera la durée des travaux, je l'espère pour la prochaine rentrée de la saison culturelle. »

Intervention d'A. CHEVALIER

« Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Vous indiquez dans le budget primitif 2017 qu'il reflète les orientations budgétaires discutées le 1^{er} février 2017. Je vous ai fait des propositions au 1^{er} février 2017 et j'ai cherché vainement où vous aviez introduit les orientations budgétaires de notre groupe, je ne les ai pas trouvées. On ne va pas revenir sur ces orientations mais c'est un peu dommage.

La notice qui nous est livrée pour discuter sur le budget primitif, que Monsieur GUIGNARD a rappelé, mélange allègrement les choux et les carottes. Pourquoi dis-je cela ? Vous faites des comparatifs entre le budget primitif 2017 et celui de 2016 et quand cela vous arrange, vous dites avoir baissé les charges, avoir fait ceci ou cela, mais uniquement quand cela vous arrange.

Il n'a pas échappé à Monsieur GUIGNARD qu'il y avait des transferts de compétences entre la Ville et le territoire. Il ne vous pas échappé non plus qu'il y a eu des transferts entre le fonds de compensation des charges territoriales. Tout ceci concourt à fausser les comparaisons.

Je vais vous donner un exemple pour que vous soyez au fait des choses. Le poste des contrats de prestation de service passe de 15 M€ en 2016 à 4 M€ en 2017. Vous ne pouvez pas vous targuer d'avoir fait baisser les charges, c'est faux. Pourquoi ne pas avoir fait, comme on le fait dans toutes les comptabilités analytiques, un retraitement des données de façon à pouvoir comparer en réalité ce qui s'est passé en 2016 par rapport à 2017 ou dans l'autre sens ?

Parfois je me demande si vous n'avez pas intentionnellement la volonté de rendre difficile notre compréhension de la comptabilité M14. Ce n'est déjà pas facile, mais en plus, quand on fait des comparaisons qui n'ont aucun sens, il faut y passer des heures et des heures pour enfin comprendre.

Je vous concède qu'il y a une baisse des dotations de l'État et que cela provoque des difficultés à boucler un budget primitif. Voici cinq ans, on attaque les derniers mois, que ce phénomène a été lancé par le gouvernement actuel. Quelle est la stratégie mise en place depuis cinq ans pour pallier les baisses ? Je n'en est vue aucune.

C'est pourquoi pour la énième fois, nous vous exhortons à stopper les constructions qui sont exemptées de taxe foncière, nous vous exhortons à construire des logements privés aussi bien pour le locatif privé que pour l'accession à la propriété.

La dernière proposition, c'est aussi faire venir des entreprises, essayer qu'elles puissent se faire domicilier sur notre territoire et qu'elles puissent avoir une activité.

Bien que je n'aime pas l'expression du "vivre ensemble", je pense que nous sommes tous faits pour vivre ensemble, il n'est pas besoin de le préciser, c'est normal, je pense que mélanger différents types de construction et faire venir des entreprises pourraient nourrir ce que vous appelez le vivre ensemble.

Je vais détailler quelques chiffres.

Concernant les dépenses de gestion courante, pour ceux qui parlent couramment la M14, elles sont de 119 623 704 €. Elles sont en progression de 1 %. Les charges à caractère général sont à 27 M€, moins 29 %. Les charges de personnels sont à 71 M€, plus 0,5 %. La TVA sur les produits est à 14 M€, plus 72 %. Les autres charges de gestion sont à 7,5 M€ et augmentent de 4 %.

Quand j'explique les choses, les charges à caractère général, si elles baissent de 29 %, c'est simplement en raison de la baisse des contrats de prestation de service. Il n'y a eu aucun effort réalisé, on a simplement retiré des contrats.

Les charges de personnel représentent 59 % du total des dépenses courantes. Contrairement à ce qui a été dit, elles sont en hausse. Aujourd'hui, c'est 59 % de la totalité. En 2016, c'était 58 %. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu des transferts de plusieurs dizaines de personnes vers le territoire. »

M. LAMBERT

« Neuf. Il faut être précis, Monsieur CHEVALIER. »

M. CHEVALIER

« Les charges de personnels, si elles n'augmentent pas beaucoup, il n'empêche qu'il y a moins de personnels. Cela devrait apparaître dans les chiffres, cela n'apparaît pas, ce qui veut dire que ça se passe ailleurs. Mais vous interviendrez après mon propos.

En première page de la M14, on voit que les charges de personnels sont sept points au-dessus de la moyenne de la strate des villes de même importance que la nôtre.

L'atténuation des produits est simplement due, en grande partie, au versement de la TEOM. Les autres charges qui augmentent de 4 % pourraient être diminuées.

Je vais vous donner quelques exemples. Ainsi, suppression des frais de réception qui ont augmenté de 26 %, je pense que cela a échappé à votre sagacité, vous n'avez pas vu ça dans le BP 2017. Suppression de la subvention à l'office public de tourisme, pourquoi ? Tout le monde sait que l'office du tourisme est fermé depuis plusieurs mois, mais on continue à lui accorder des subventions. Diminution de la subvention Studio 66, qui a augmenté de 17 % sans aucune raison, sachant que l'exploitant bénéficie de la gratuité de la location des murs. Diminution, j'en avais déjà parlé l'an dernier, de la subvention à 2E2M, c'est vrai que vous l'avez baissée, elle est toujours de 75 000 €, je pense que l'on pourrait faire encore un effort sur ce poste.

Dernière suggestion sur les suppressions, ceux des budgets participatifs. Pour avoir fait un bon nombre de réunions de quartier, je peux vous dire que le fait d'avoir un budget participatif n'a jamais entraîné de la part des Campinois présents un grand enthousiasme. S'il n'y avait pas eu les élus de la majorité pour dire "quelles sont vos idées ?", tout cela était fait en pure perte. Ce sont 35 000 € que nous pourrions mettre ailleurs, sur des choses que les gens attendent.

Sur les recettes de gestion courante, elles sont à 131 479 703 € et elles n'augmentent que de 0,1 %. Atténuation des charges, moins 7 %, 455 000 €. Produits des services 9,6 M€, moins 10 %. Impôts et taxes à 87 759 104 €, plus 13 %. Dotations et subventions, vous le signalez à chaque fois, 32 M€, en baisse de 20 %. Les autres produits 838 000 €, moins 6 %.

La première constatation, quand les charges augmentent plus que les recettes, il y a un problème. Ce n'est pas la peine de nous réunir ce soir pour le constater, vous auriez dû le voir avant. Si vous analysez la M14, l'épargne nette est en baisse.

Les recettes n'augmentent pas beaucoup, 0,1 %, pour autant, les Campinois payent des impôts que sont la taxe foncière et la taxe d'habitation. Ces impôts, en 2017, ont pris un coup de chaleur. La fièvre monte à plus 3 %, soit trois fois plus que l'inflation prévue pour 2017. Cerise sur le gâteau, Monsieur le Maire, ce sont les classes moyennes qui payent des impôts pour "presque rien", ne le prenez pas au pied de la lettre, en contrepartie. Alors que les Campinois, vos électeurs, qui ne payent pas d'impôts, eux, en demandent toujours plus. Il y a un souci.

Vous ne devez pas pousser des cris d'orfraie sur les dotations, car la Ville engrange dans votre budget 7 M€, sans effort, avec la compensation métropolitaine valorisée à 16 M€, deux fois supérieure au produit CFE, CVAE, TASCAM et IFER. Je me pose une question : si vous ne percevez plus ces sommes, vous allez vous désintéresser complètement de l'économie, le fait de les avoir transférées à la métropole fait que vous n'allez pas chercher à faire venir les entreprises. Déjà, vous n'alliez pas les chercher, mais là, c'est le pompon. On vous donne plus de subsides que les taxes. Autant ne pas faire venir les entreprises.

Il est anormal aussi, Monsieur le Maire, que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères augmente en 2017 de 3,9 %. J'entendais certains intervenants dire qu'ils ne voulaient pas que les Campinois payent de plus en plus. Pourquoi n'analysez-vous pas les choses ? La taxe foncière augmente, la taxe d'habitation augmente, la taxe sur les ordures augmente, dans des proportions qui ne sont pas en relation même avec l'inflation. Cette taxe est reversée au territoire. Monsieur JP MARTIN, maire de Nogent et président du territoire, a annoncé, je peux vous ressortir l'article du Parisien, que grâce à la mutualisation des services, il y aurait

une économie de 10 %. Cela m'intéresse pour les Campinois. L'économie, il n'y en a pas, il y a une hausse de 3,9 %.

Autre inquiétude ou interrogation sur les droits de mutation. Le marché de l'immobilier est reparti depuis deux ans et dans votre budget primitif, on retrouve exactement les mêmes sommes. Je me demande comment vous analysez les choses.

Sur les emprunts, l'annuité de remboursement baisse de 3 %. Il n'en reste pas moins vrai que l'endettement de la ville est à hauteur de 119 M€. C'est élevé. Pour essayer de comprendre et schématiser les choses, il faudrait que, sans ne plus faire aucun travaux dans Champigny, on puisse payer toujours des impôts, et ce, pendant huit ans, simplement pour rembourser cet endettement.

S'agissant des investissements, Monsieur GUIGNARD en a beaucoup parlé. J'ai constaté qu'en 2017, les investissements baissaient de 2,3 M€.

Il y a une ligne action économique, c'est le pompon, parce que dans toutes les publications que vous faites, dans toutes les réunions que vous faites dans Champigny depuis plusieurs mois, vous dites être à fond dans le développement économique. Or, malheureusement, cette ligne action économique a vu son budget divisé par 2,5. Je ne comprends pas comment vous réfléchissez et comment vous montez ce budget. Je suis prêt à vous aider si vous voulez bien de moi.

(Rires).

Compte tenu, Monsieur le Maire, de la baisse des dotations, je vous propose de revoir certaines dépenses d'aménagement, comme les 1,3 M€ de la Maison du citoyen, ce n'est pas prioritaire, ainsi que les études pour la construction de la nouvelle médiathèque, de mémoire, 5 M€. Je ne vois vraiment pas où nous allons trouver l'argent, alors que tous les Campinois ne cherchent qu'à vous demander des choses formelles et fondamentales dans leur vie de tous les jours, c'est-à-dire satisfaire votre mission, satisfaire les besoins du plus grand nombre.

Ils veulent de l'équité entre les quartiers, c'est-à-dire que les investissements ne se fassent pas que dans trois ou quatre quartiers, mais dans toute la ville.

Ils veulent de la propreté dans leur ville, ils ont honte quand ils font venir leurs amis de voir dans quel état sont les trottoirs avec toutes les ordures qui jonchent les rues.

Ils veulent de la sécurité et de la tranquillité.

Si vous vous appuyez sur ce triptyque, vous aurez des Campinois heureux de vivre dans cette ville et qui vous remercieront. »

Intervention de L. JEANNE

« Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues. Je voulais faire remarquer que nous sommes contraints par les règles budgétaires, notamment la M14, ce qui explique que nous ne pouvons pas faire des dispositifs n'importe comment. Nous sommes tout à fait conscients que le budget que vous nous présentez, à la suite du débat d'orientation budgétaire, se construit dans une situation de contrainte, parce que le contexte est difficile avec la baisse des dotations.

Ceci étant, vous ne pouvez pas tout le temps vous exonérer de vos responsabilités. La baisse des dotations, c'est aussi la politique nationale que vous avez fait élire. Il faut assumer ces choix que vous avez faits collectivement, même si aujourd'hui, il semblerait que vous ayez des visions un peu différentes sur certains sujets.

Pour autant, il y a des points positifs dans votre budget, je voudrais les relever. Vous avez réussi à maîtriser un poste important, qui n'est pas un poste excessif à Champigny, qui est celui du personnel. Nous n'avons pas trop de fonctionnaires, on pourrait avoir une autre utilisation de l'ensemble des fonctionnaires, notre vision est autre, mais en tout état de cause, il n'y en a pas trop à Champigny. Il y en a plus dans certaines villes qui sont à proximité et qui sont tout à fait comparables. Quand on parle de strate, il faut regarder réellement en fonction de la superficie du territoire, de la population et des besoins. Si on

prend Saint-Maur, il y a quasiment 10 % de fonctionnaires de plus, alors que nous avons une superficie et une population du même ordre.

Un autre point positif, dans la lignée de ce qui a été fait depuis plusieurs années grâce au cabinet qui nous accompagne, vous avez réussi à maîtriser et à baisser un peu le poids de l'endettement que nous avons dénoncé par le passé, qui était véritablement excessif, il l'est toujours, mais beaucoup moins. C'est un point positif.

Il demeure des éléments d'interrogation majeure par rapport au budget présenté avec, je dois le dire, une volonté de ne pas éclaircir les choses et qui nous posent des difficultés. On conçoit bien que la situation n'est pas simple dans la présentation des chiffres, compte tenu de la territorialisation qui s'est mise en œuvre avec la métropole et l'EPT. Concernant les compensations, on a un peu de mal à s'y retrouver. Mais il y a des chiffres que vous avancez qui posent des questions.

Idéalement, il aurait été bien d'avoir le compte administratif pour pouvoir parler des véritables résultats par rapport à 2016, on ne l'aura qu'au mois de juin.

Le chiffre que vous avancez de 900 000 € qui fera débat dans le cadre du vœu que vous présentez ce soir, vous en avez donné le détail. Or, on ne retrouve pas du tout les mêmes chiffres que vous. La DNP, ce n'est pas une baisse de 250 000 €, mais de 192 000 €. Il y a un véritable sujet à ce niveau-là.

Sur certains chiffres que vous avancez, je vous ai posé la question en commission, puisque dans la page 10 du rapport, vous évoquez le FCCT qui est à hauteur de 497 414 €, qui se décompose de 344 414 € au titre des transferts et de 153 000 € pour les frais de structure. Je vous ai demandé de confirmer ce chiffre, ce que vous avez fait en commission. En l'occurrence, le chiffre des 153 000 €, qui est la contribution à verser au territoire, au titre des 2 € par habitant, est un chiffre faux. Ce qui a été voté par le territoire, c'est 1,5 €. Le montant n'est pas de 153 000 €, mais de 114 000 €.

À travers cet exemple, nous avons une difficulté, c'est que vous ne donnez pas les bons chiffres. Il y a alors des difficultés à s'y retrouver.

Aujourd'hui, vous nous présentez un budget qui se veut à l'équilibre, nous n'avons pas le choix, c'est la règle, mais les chiffres que vous avancez montrent des aléatoires extrêmement importants.

On voit que le poste 6188, autre frais divers, augmente de 29 %, les honoraires, poste 6226, augmentent de 57 %. Le pompon, poste 6288, tous les autres frais, nous ne savons pas ce qu'il y a dedans, c'est un fourre-tout qui augmente de 126 %, passant de 297 000 à 673 000 €. Comment voulez-vous que l'on s'y retrouve ? Déjà, il y a une complexité liée à la territorialisation, mais en plus, vous ne fait pas l'effort dans la présentation et dans les explications.

Quand on vous pose des questions en commission, d'ailleurs si vous ne voulez plus que l'on vienne en commission, vous nous le dites, on obtient bien souvent des réponses un peu fumeuses. On ne nous donne pas les détails, alors que nous voulons bien voter les textes. Nous reviendrons sur l'excès de vos approches en la matière et sur la volonté de masquer un certain nombre d'informations qui sont des approches antidémocratiques. Il y a véritablement une volonté de ne pas communiquer les bonnes informations. Ensuite, chacun a ses positions. C'est le débat démocratique, il est normal, il est légitime. Au moins, il y a nécessité d'avoir une certaine transparence pour que tout le monde puisse bien comprendre les éléments.

La conception qui est la vôtre dans cette présentation, tout ce qui réside dans le FCCT, au fond, c'est un peu votre conception de la solidarité. Vous voulez les bons éléments de la solidarité territoriale, mais pas les mauvais. Or, c'est tout. Le député-maire de Maisons-Alfort vous l'a rappelé Monsieur GUIGNARD lors de votre intervention au territoire, la Ville bénéficie davantage par rapport à l'activité économique sur l'ensemble des communes. Souvenez-vous du premier Conseil de territoire, deux maires, celui de Joinville et celui de Saint-Maur, expliquaient le surcroît de richesses qu'ils avaient réussi à engager dans leur ville

à travers le développement économique, il en va de même de Fontenay, même si c'est un peu plus ancien, et tout cela est remis en commun.

La solidarité n'est pas une notion en fonction de ce qui nous arrange. On peut perdre sur un point, on y gagne sur d'autres. Il faut que vous ayez cette approche plus globale au niveau du territoire. La vocation même du territoire, s'il est appelé à durer, c'est d'avoir des services communs pour l'ensemble de nos concitoyens de l'Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois, à travers des services mutualisés qui doivent tendre vers une meilleure qualité à de moindres coûts. Pour cela, il faut que chacun fasse sa part.

Madame LE LAGADEC, il faut que certaines villes fassent un peu plus dans le logement social, mais il y a des villes du territoire qui sont à 25, 30 % qui continuent à construire. L'enjeu est de rééquilibrer les choses et pour Champigny ce n'est certainement pas de continuer à construire essentiellement du logement social qui appauvrit notre matière fiscale et qui nous emmène encore plus dans de la difficulté. Vous aurez beau jeu de dire que c'est la faute de l'État, que l'État soit de gauche ou de droite, vous serez toujours contre, le sujet n'est pas là. Le sujet, c'est comment développer notre territoire et comment en faire bénéficier l'ensemble des Campinois. Là, votre approche n'y est pas.

Vous nous ferez une délibération modificative pour pouvoir ajuster la cavalerie budgétaire, mais nous n'y sommes pas. C'est sympathique, un peu de mécénat avec les entreprises, si cela peut ramener 20 000 € ou 30 000 €, nous y sommes favorable, mais on n'est pas dans le jeu d'un budget de plus de 160 M€ entre les deux partis, puisque c'est ainsi que cela se terminera au niveau du compte administratif et pas au niveau du budget que vous nous présentez ce soir.

On n'y est pas dans les comptes et ni dans la transparence. Bien évidemment, nous voterons contre votre budget qui est adossé à une hausse d'impôt évitable, on aurait pu faire autrement, mais pour cela, il faut changer de politique. Toute la problématique est là à Champigny. Il n'y a pas de marge de manœuvre formidable financièrement, mais on a des capacités à aller dans une autre orientation pour redonner un potentiel fiscal plus fort sur notre commune. Il faudrait aller sur une autre organisation que celle que vous menez depuis tant d'années ».

Intervention de S. DUPRE

« Bonsoir. Serions-nous coupés d'une réalité nationale où la politique gouvernementale n'aurait pas d'impact sur les collectivités territoriales ? Non, nous montrons ce soir que son impact sur la construction de notre budget est bien réel. Je vous l'ai déjà dit ici, les 3 % de déficit imposés au niveau européen ont des conséquences sur les finances et sur les dotations de l'État aux collectivités. Vous trouvez que nous nous répétons, mais les faits sont là, 17 M€ cumulés de dotation générale de fonctionnement en moins depuis 2014 pour la Ville de Champigny, 1,2 M€ en moins pour cette année 2017. Tout cela sans compter la baisse de 900 000 € de dotation de péréquation. Le calcul du potentiel financier donnant lieu à ces dotations se fait désormais au niveau du territoire. Cela crée un manque à gagner pour Champigny, même si l'établissement public territorial est composé de nombreuses villes riches, ce n'est pas notre cas.

Ne nions pas la réalité sociologique de notre ville, soyons-en fiers en proposant, malgré les restrictions, un budget au service de tous les publics.

De plus, qui dit baisse des moyens des collectivités, dit baisse de la commande publique. Les collectivités territoriales y pèsent pour 70 %. Qui dit baisse des commandes dit impact négatif sur l'emploi. Selon le président de la Fédération nationale des travaux publics, ce sont 60 000 emplois en France qui sont en danger.

Des cadeaux fiscaux sont faits à ceux qui n'en ont pas besoin, comme la diminution de plus 30 Md€ des prélèvements sur les entreprises. Les bénéficiaires des grands groupes du CAC40 ont retrouvé les échelles de dividendes d'avant la crise de 2008, ce qui montre bien que les investissements sont une question de choix politiques. En 2016, ces mêmes entreprises ont

distribué pour 55,7 Md€ de dividendes et de rachat d'actions. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Journal des Échos que nous ne pouvons pas taxer de communisme forcené.

D'autres chiffres encore nous montrent à quel point le monde marche sur la tête. Les milliardaires français ont vu augmenter leur fortune de 21 % en un an. Bernard ARNAUD, première fortune de France, cumule 41,5 Md\$ devançant Liliane BETTENCOURT et ses pauvres petits 39,5 Md\$. Que dire encore de l'évasion fiscale qui coûte 60 à 80 Md€ par an à l'État alors que l'on fait la chasse aux pauvres ?

Tous ces chiffres sont hallucinants, irréalistes, immatériels, pour qui connaît les réalités de la vie quotidienne. L'argument aux collectivités et aux services publics en général de se serrer la ceinture pour l'effort collectif ne tient pas. Une autre répartition des richesses est une question de choix politique. Je le répète, des solutions il y en a, des financements il y en a. Je viens de le démontrer. La casse des services publics, ce sont des professeurs, des soignants, des policiers, des agents en moins pour notre pays. Cette casse dégrade grandement les conditions de travail de ceux sans qui notre État ne tournerait pas.

Concernant les résultats de la création d'emplois dans le cadre du CICE, ils sont très décevants : 50 000 à 100 000 emplois pour 23,5 Md€ de cadeaux fiscaux, ce qui donne le coût d'un emploi allant de 230 000 à 470 000 € selon les chiffres. La baisse des charges aux entreprises n'a-t-elle donc pas réussi à créer le un million d'emploi si cher à Pierre GATTAZ ? En voilà des pin's inutiles. On voit que cette politique ne fonctionne pas.

Malgré tout, dans les villes gérées par la droite, cette austérité organisée ne sert que de prétexte à supprimer des services publics, notamment ceux destinés aux populations les plus fragiles.

À Champigny, nous avons fait le choix inverse. C'est un choix politique fort que ce combat pour le service public, pour sa préservation et non sa suppression. Que dire des projets de certains candidats à la présidentielle qui promettent de 120 000 à 500 000 suppressions de postes de fonctionnaires ? Pour Champigny, cela conduirait selon les scénarios, de 34 à 170 agents municipaux en moins, afin de réaliser les missions essentielles répondant aux besoins des Campinois.

Nous avons fait le choix de la résistance à l'austérité. Nous avons fait le choix de l'action pour le service public. Nous présentons des investissements ambitieux qui répondent aux besoins de tous les Campinois.

Avec l'ANRU 2, que nous souhaitons voir aboutir et pour lequel nous devons nous mobiliser, nous voulons finir la rénovation des quartiers, afin qu'aucun citoyen ne se sente être un citoyen de seconde zone. Avec l'école des Courtilles, dont nous avons posé la première pierre ce week-end, nous répondons au nécessaire désengorgement des écoles pointé par les habitants. Avec la médiathèque du haut de Champigny, construite à la croisée de trois quartiers aux réalités différentes, nous faisons vivre la mixité sociale au quotidien. Avec les centres municipaux de santé, nous maintenons un service de santé pour tous alors que des villes les suppriment. Nous maintenons des événements essentiels à tout ce qui fait le "vivre ensemble", qui n'est pas inné, dans notre ville et qui offre à voir une population unique, quel que soit le quartier, comme le sont la Foire au troc et Champigny plage. Nous faisons donc le choix de la culture, de la santé, de la jeunesse, de la petite enfance, afin que dans notre ville, soient formés les citoyens de demain.

Contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, les fonctionnaires sont un élément essentiel de notre société. Le service public ne peut fonctionner sans eux. La sanctuarisation de tous ces domaines, en les faisant échapper à une logique de marché, est le choix que le budget présenté ici fait. Mais la bataille pour les services publics n'est pas terminée, aucun dispositif ne peut être considéré comme acquis vu la période dans laquelle nous nous trouvons. On nous enlève les moyens de répondre aux besoins émis par la population qui a élu une majorité municipale sur un projet politique précis et cela, alors que les collectivités locales, les mairies en première ligne sont l'échelon le plus adapté pour répondre aux attentes quotidiennes des habitants. Nous le voyons bien dans nos permanences.

Nous avons besoin de la mobilisation de toutes et tous pour que ne soient pas imposés des choix politiques qui ne sont pas les nôtres ou que des projets soient abandonnés. Le budget présenté ici tient compte de toutes ces réalités. Il est rassembleur, réaliste et combatif. C'est pourquoi le groupe communiste Ensemble et Partenaires le votera. »

M. FAUTRE

« Je crois qu'il n'y avait pas d'autre explication. »

Intervention de JJ. GUIGNARD

« Quelques précisions. On a parlé du FCCT, y compris de ce que nous mettons en avant, à quel niveau nous le proposons. Il faut savoir que la loi nous interdit aujourd'hui de voter un FCCT différent de ce qui sera voté au territoire.

De plus, a été voté le budget du territoire la semaine dernière dans lequel figurait un certain nombre d'anomalies, y compris quand on nous parle de FCCT au niveau local, on nous propose un FCCT à hauteur de 1,5 €, 2 € par habitants, dont on nous dit qu'on le reverra dans le cadre d'une DM au mois de juin, mais dans le même temps, on vote sur un budget fonctionnement et l'on se rend compte que le territoire est en train de se constituer une cagnotte de 1,5 M€ sur le dos des contribuables. En l'occurrence en ce qui concerne les Campinois.

Quand le maire de Maisons-Alfort me parle de CFE, celle-ci n'a rien à faire dans le budget municipal. La CFE, c'est le budget du territoire. Aujourd'hui, ce qui nous manque ici à Champigny, ce sont les 900 000 € liés aux modifications des calculs. Quand on dit que l'entrée de Champigny a fait gagner 8,3 M€ aux autres villes du territoire, c'est bien la démonstration à propos de solidarité que celles-là devraient être solidaires avec celles qui perdent dans le cadre de l'intégration dans le territoire.

Quand on nous parle de transparence et de sincérité, ce n'est pas moi qui ai changé à trois reprises une réunion de la commission finances du territoire, ce n'est pas moi qui ai envoyé des documents aux membres de la commission finances du territoire trois jours avant, ce n'est pas la Ville de Champigny qui a envoyé un budget prévisionnel et des documents de travail pour la commission finances avec des chiffres erronés. »

Intervention de C. FAUTRE

« Je ne vais pas alourdir le débat. Beaucoup de choses ont été dites que je partage largement.

Monsieur CHEVALIER, on peut prendre les chiffres dans tous les sens, on peut faire un commentaire comme vous le faites tous les ans depuis 10 ans, un commentaire peu pédagogique, parce que vous dites que nous mélangeons les choux et les carottes, mais je pense que vous-même faites le même exercice et nous avons du mal à vous suivre.

Là où je ne suis pas d'accord avec vous, comme beaucoup de mes collègues, sur comment pallier les hausses, je ne partage pas vos propositions. Vous l'aviez compris depuis un certain temps.

Ce qui est fou, c'est que vous avez le culot de dire qu'une partie de la population ne bénéficierait de presque de rien, mais où avez-vous vu cela ? La classe moyenne dont vous dites le défenseur, le sport, la culture, l'école, les centres de loisirs, les personnes âgées, les gymnases, les piscines, qui en bénéficient ? Monsieur Chevalier, l'ensemble de la population campinoise, y compris ceux dont vous vous faites le défenseur ce soir.

Comment pallier les baisses ? On va réfléchir. Monsieur BESNARD et Madame ADOMO faisaient état du fait que nous allions travailler collectivement, non pas à pallier les baisses en réduisant le service public, mais en gardant le cap de nos valeurs sur lesquelles nous avons été élus en 2014. Ce ne sera pas un exercice facile, mais ce sont nos valeurs.

Monsieur JEANNE fait toujours allusion au logement social. Or, il n'y a pas plus de logements sociaux aujourd'hui à Champigny. Ce n'est pas vrai, vous pouvez le dire à l'envi, ce n'est pas vrai. Dans un programme de 100 logements, quand c'est 70 % en accession, je n'ai pas été

beaucoup à l'école, mais 70 %, c'est plus que 30 %, me semble-t-il. Vous répétez qu'il y a plus de logements sociaux, non. Il y a 70 % d'accession. Aussi, on augmente de manière sensible le nombre de logements en accession à Champigny. Que vous ne soyez pas d'accord sur le logement social, je l'avais compris depuis un certain temps.

Que notre territoire champinois soit bien traité économiquement, oui. Les choses ne sont pas simples. Tout le travail que nous organisons, y compris avec mon collègue, Patrick LE GUILLOU, bien évidemment que les résultats ne sont pas immédiats, mais il y a un contexte économique. Monsieur CHEVALIER, vous le savez très bien, vous avez quelques repères économiques, vous lisez la presse. La crise économique est réelle. Nous ne restons pas les bras ballants à attendre que l'économie revienne. Aujourd'hui, on crée les conditions à travers le PLU et nous travaillons avec l'État, sur les terrains de l'ex-VDO, et nous restons vigilants. Pour l'instant, nous sommes en train d'agir avec le préfet pour organiser une réunion rapide et discuter de l'utilisation et de la viabilisation de ces terrains. C'est la raison pour laquelle nous lançons une étude économique qui coûte 25 000 ou 30 000 €. Nous agissons. Les résultats ne sont pas immédiats, mais avant que les choses se fassent, il faut de l'huile de coude, de la réflexion, du travail intellectuel préalable.

Vous avez parlé d'iniquité dans les quartiers. C'est quelque chose qui me hérisse un peu, je vois trop bien où vous voulez en venir, mais c'est totalement faux. Aujourd'hui, pour le centre-ville, nous avons ensemble défini, au mois de juin 2016, une stratégie d'intervention, un schéma directeur de développement du centre-ville pour lequel nous avons commencé à travailler, puisqu'une première commission s'est réunie pour retenir le prochain groupement.

Sur la propreté, nous avons bien entendu ce qui se dit et dès le mois d'avril, vous verrez dans le bulletin municipal, *via* la presse aussi, que nous allons lancer un plan propreté dans lequel des moyens et des organisations de service vont être mis en œuvre, ceci dans un cadre plus efficace et plus pertinent, en mêlant un certain nombre d'achats de matériels et une multiplication d'outils pour que la ville soit plus propre, en interpellant aussi la population. Ce plan propreté va durer plusieurs mois et nous voulons interpellier l'ensemble des intéressés.

Sur la tranquillité, j'ai eu le commissaire ce matin, là aussi on agit. Ce ne sont pas que des paroles. Mais tout n'arrive pas d'un seul coup d'un seul. Toujours est-il que le commissaire m'a confirmé que les 18 agents qui manquaient au sein du commissariat de Champigny allaient être opérationnels dès le mois d'avril. La réflexion est en train de se faire pour que quelques plages horaires quotidiennes soient réutilisées au sein du commissariat de la rue de la République.

Si vous en êtes d'accord, nous pouvons faire un vote global. Sinon, nous ferons un vote par chapitre. »

ADOPTE A LA MAJORITE

36 votes pour dont 5 procurations

13 votes contre dont 2 procurations

M. JEANNE Laurent, MME THIROUX Aurore, M. DUVAUDIER Michel, M. BARON Franck, MME NGUYEN-DINH Marie, M. MOUANGA Jean-Barthélémy, MME AMAR Sophie mandataire de MME IOST Armelle, M. VIGUIE Yann,
M. CHEVALIER Alain mandataire de MME DE AMORIN SILVA Isilda,
M. ROUGIER Jean-Marie, MME RECHER Virginie

2)

Fixation des taux d'imposition des trois taxes directes locales 2017

Commission concernée :

1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel communal.

Rapport présenté par M. KUENGIENDA

Intervention d'A. CHEVALIER

« J'ai l'impression que la majorité municipale ne s'intéresse pas au problème de l'augmentation des taux. On nous a parlé deux fois, il y a eu comme un écho, des milliardaires français. On nous a parlé des 17 M€ de dotation en moins. On nous a parlé de taxer le capital. Mais le fait d'augmenter le taux des taxes des Campinois n'a pas l'air de vous faire réagir. La majorité municipale accepte d'augmenter les taux.

Je savais que nous allions débattre de cela et donc, j'ai pris l'initiative d'interroger un Campinois. Je vais vous donner des chiffres, ce n'est pas catastrophique, ce ne sont pas les milliardaires français, c'est juste vécu par un Campinois. Il habite un pavillon de 100 mètres carrés. Au début de votre mandature, il payait 4 447 € de droit à vivre à Champigny au travers de la taxe foncière et de la taxe d'habitation. En 2017, il a intégré les évolutions que vous allez nous faire voter, il paiera 5 117,20 €. Il paye 670,20 € de plus sur les quatre ans passés. Voilà ce qui se passe, 15 % de plus.

Ne devriez-vous pas réfléchir au fait que les hausses successives que vous faites supporter aux Campinois finissent, pour certains ménages, pour des retraités, par être catastrophiques ? Ce n'est pas possible que cela ne vous intéresse pas. C'est incroyable que la majorité des gens, ici, se disent 0,7 % par ci, 0,7 % par là. Cette même personne qui m'a donné ces chiffres paie pour le Grand Paris Express, une taxe spéciale pour l'Île-de-France, cela n'arrête pas. Les impôts n'arrêtent pas et vous y participez. Ne vous dédouane pas, ne dites pas que c'est le gouvernement. C'est vous qui le faites ici. »

M. FAUTRE

« C'est bien pour cela qu'il faut une meilleure répartition des richesses en France. »

Intervention de C. VACHE

« Pour la question de l'augmentation des impôts, le groupe des élus socialistes s'abstiendra sur cette délibération. Une augmentation des impôts, même si elle est minime, pour une personne qui habite dans 55 mètres carrés, c'est une augmentation de 10 €. Si on ajoute une éventuelle augmentation d'autres collectivités ou l'augmentation générale des impôts, c'est aussi un coût pour ces personnes.

Il y a eu des propositions pour éviter cette augmentation et le groupe des élus socialistes s'est positionné. Nous avons fait plusieurs propositions pour éviter ces augmentations. Il y a la question du coût de la Maison des citoyens. Il y a également des questions pour diminuer les coûts, notamment l'opération de la ZAC des Bords de Marne ou encore des centaines de milliers d'euros que l'on aurait pu éviter sur l'urbanisme.

Cette augmentation d'impôt nous paraît compliquée. Il nous semble que nous pouvons l'éviter. Certes, cela nous permet d'avoir plus de 1 M€ supplémentaire, mais cela a un coût pour les habitants et c'est aussi une responsabilité collective. Où peut-on faire des restrictions budgétaires pour éviter ce genre d'augmentation d'impôt ? Cette augmentation aurait pu être évitée pour 2017. C'est pour cette raison que les élus socialistes s'abstiendront. »

Intervention de F. KEITA-GASSAMA

« Je voulais répondre en partie à Monsieur CHEVALIER qui nous parle comme si nous augmentions les taux de gaïeté de cœur. Si nous le faisons, c'est que nous n'avons pas le choix. Nous voulons maintenir un service public de qualité. Si vous regardez en interne, certaines choses ont été supprimées, à contrecœur, et pas dans un esprit de dire que c'est du gaspillage. Si nous coupons, c'est que nous n'avons pas le choix. En interne, des postes sont supprimés et ne sont pas remplacés. On se retrouve dans cette gestion, on est obligé de faire face.

Si vous avez d'autres solutions, proposez-les, nous sommes tous des élus responsables dans cette assemblée. »

M. CHEVALIER

« Je suis d'accord pour venir vous aider. »

M^{me} KEITA-GASSAMA

« Nous sommes tous des élus responsables autour de cette table. C'est tout ce que je voulais dire. »

ADOPTE A LA MAJORITE

33 votes pour dont 5 procurations

13 votes contre dont 2 procurations

M. JEANNE Laurent, MME THIROUX Aurore, M. DUVAUDIER Michel, M. BARON Franck, MME NGUYEN-DINH Marie, M. MOUANGA Jean-Barthélémy, MME AMAR Sophie mandataire de MME IOST Armelle, M. VIGUIE Yann,

M. CHEVALIER Alain mandataire de MME DE AMORIN SILVA Isilda,

M. ROUGIER Jean-Marie, MME RECHER Virginie

3 abstentions

M. VACHÉ Clément mandataire de MME AHANDA Patricia, M. SOLARO Sylvain

3)

Instruction 2017 des demandes de subventions communales

Commissions concernées :

6^{ème} Commission : Politique culturelle – Politique sportive – Projets de solidarité internationaux – Comité de jumelage – Initiatives festives – Vie associative – Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel communal.

Rapport présenté par C. GAIGNE

M. FAUTRE

« Merci Christophe. Y a-t-il des questions ? »

M. DUVAUDIER

« On ne va pas refaire le débat des deux premières délibérations. Mais je trouve que vous y allez un peu fort en vous attaquant aux associations. Il y avait d'autres moyens pour trouver des richesses. Je ne veux pas croire que vous ne partagiez pas notre point de vue sur la nécessité d'avoir un domaine associatif présent et efficace.

Toucher aux subventions, c'est réduire l'action de nombreuses associations qui œuvrent pour les Campinois et leurs enfants. Vous parlez souvent de vivre ensemble, ce serait bien que cela se réalise en premier lieu. Nous ne pouvons pas cautionner cette baisse et pour le justifier, on s'abstiendra sur cette délibération. »

ADOPTE A LA MAJORITE

38 votes pour dont 6 procurations

11 abstentions dont 1 procuration

M. JEANNE Laurent, MME THIROUX Aurore, M. DUVAUDIER Michel, M. BARON Franck, MME NGUYEN-DINH Marie, M. MOUANGA Jean-Barthélémy, MME AMAR Sophie mandataire de MME IOST Armelle, M. VIGUIE Yann

Mme LURIER et M. SUDRE, membres du bureau d'une section du RSCC, n'ont pas participé au vote concernant l'attribution de subventions à cette association.

M. SY, membre du bureau de l'association Union Tremplin Socio-culturel France n'a pas participé au vote concernant l'attribution de subvention à cette association.

Mme LEFIEF, membre du bureau de l'association « Amicale CNL La Louvetière » n'a pas participé au vote concernant l'attribution de subvention à cette association.

4 et 5)

Actualisation des provisions sur deux emprunts structurés (2 délibérations).

Commission concernée :

1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel communal.

Rapport présenté par M. KUENGIENDA

DELIBERATION 4 :

- **AUTORISE** la constitution d'une provision pour risque financier lié à des emprunts structurés d'un montant de 105 822 € pour l'emprunt MPH276706EUR référencé n°8798, avec DEXIA

ADOPTE A LA MAJORITE

47 votes pour dont 7 procurations

2 abstentions

M. ROUGIER Jean-Marie, MME RECHER Virginie

DELIBERATION 5 :

- **AUTORISE** la reprise d'une provision pour risque financier lié à des emprunts structurés d'un montant de 348 554 € pour l'emprunt MPH259131EUR référencé n°8799, avec DEXIA.

ADOPTE A LA MAJORITE

47 votes pour dont 7 procurations

2 abstentions

M. ROUGIER Jean-Marie, MME RECHER Virginie

6)

Plan Local d'Urbanisme : Avis de la commune de Champigny en vue de l'approbation par l'Etablissement Public Territorial Paris-Est Marne & Bois.

Commission concernée :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

Rapport présenté par M. KENNEDY qui fait état de la demande faite en commissions par Monsieur JEANNE qui souhaitait avoir un plan des « polarités urbaines » du PLU ?

Une document a été remis à Monsieur JEANNE et est disponible au service Travaux des Assemblées.

M. FAUTRE

« Merci Marie. »

Intervention d'A. THIROUX

« Monsieur FAUTRE, chers collègues. Par cette délibération, vous nous demandez de donner l'avis de notre commune sur le plan local d'urbanisme en vue de son approbation par l'EPT. Étant donné que vous n'êtes pas capables de nous remettre ce soir, en séance, le document

définitif du PLU, document pourtant donné dans l'ensemble des autres communes du territoire. Nous ne comprenons pas cette situation, d'autant plus que nous sommes maintenant dotés de moyens technologiques qui permettent la réception de ces documents certes volumineux.

Comme M. Laurent JEANNE vous avez fait expressément la demande, vous lui avez adressé par la poste un CD-Rom comportant l'ensemble de ces documents. CD-Rom que Monsieur JEANNE a bien reçu mais vierge. »

M. FAUTRE

« Ce n'est pas volontaire. »

M^{me} THIROUX

« Nous n'avons absolument pas la même grille de lecture que vous, puisqu'en commission, vous arguez avoir répondu à 70 % des demandes des Campinois avec les modifications envisagées dans le projet de PLU. Alors que si l'on prend la seule demande de suppression du secteur d'étude sur les Simonettes, qui représente près de 350 contributions sur les 1 242 enregistrées lors de l'enquête publique, et à laquelle vous n'avez pas souhaité donner suite, soit 28 % juste pour cette demande, nous avons du mal à comprendre comment vous parvenez à 70 % des demandes satisfaites.

Vous avez également souhaité ne pas prendre en compte d'autres demandes des Campinois qui étaient pourtant très fortes, comme la modification en zone UP de la pointe Taravella. Vous, qui dites être toujours à l'écoute des Campinois, avec la formule "que demande le peuple ?", on a l'impression que vous n'entendez que ce qui vous arrange.

Quant à l'évolution des hauteurs maximums autorisées en zone UC, en introduisant la notion de polarité urbaine et sans nous fournir de plan précis de ces secteurs, nous devons dire que la situation est très floue. Nous n'avons d'ailleurs aucune idée de la façon dont va s'articuler la transition de ces secteurs avec les zones UP.

En commission, je n'ai fait qu'une demande sur cette délibération, celle d'avoir le plan de polarité urbaine. Ce soir, on m'a remis un plan qui est un extrait du plan local d'urbanisme, mais sans la polarité urbaine. On reste toujours dans le flou, on nomme quelques rues, quelques quartiers, on ne sait toujours pas ce que vous entendez précisément par polarité urbaine.

Pour l'ensemble des raisons évoquées, l'opposition municipale votera contre cette délibération. »

Intervention de C. VACHE

« En cohérence avec ses différentes oppositions sur la question de l'urbanisme, le groupe des élus socialistes s'abstiendra sur cette délibération. »

M. LE GUILLOU

« Nous sommes bien évidemment à la phase finale de l'élaboration de ce PLU, c'est-à-dire après intégration des conclusions du commissaire-enquêteur, lui-même succédant à l'enquête publique. Nous sommes dans une perspective d'avis avant approbation du territoire. Nous avons, avec les modifications réglementaires des collectivités territoriales, perdu la capacité d'approuver le PLU.

Le groupe UCES a, depuis l'origine de cette révision, approuvé cette démarche rendue nécessaire par l'arrivée de deux gares du Grand Paris Express qui vont renforcer l'attractivité de notre ville et permettre le désenclavement de quartier et rendre urbanisables les friches de l'ancienne voie de desserte orientale.

Nous avons, au cours de cette révision, manifesté notre accord sur cette procédure de révision. Nous ne changerons pas d'avis à l'issue de cette enquête publique, d'autant plus que de nombreuses remarques pertinentes ont été intégrées dans la version soumise à l'approbation définitive, dont la modulation des gabarits au sein de la zone UC.

Toutefois, cette approbation ne signifie pas que nous faisons nôtres des projets développés sur la ville. Nous avons dit, à de nombreuses reprises, que nous nous opposons notamment aux projets développés sur les secteurs Marais-De Gaulle Simonettes nord, ainsi que sur celui de la rue René, afin de maintenir le potentiel économique de ces zones, et de ne pas créer de référence incompatible avec la destination économique de ces territoires.

Le PLU, de par sa portée réglementaire, constitue une carte des autorisations et des règles qui, modifiée, impliquera une vigilance constante pour s'assurer du respect des orientations, notamment en matière économique, mais aussi de la qualité des projets architecturaux dans une ville qui connaîtra d'importantes mutations dans les années à venir.

Nous attirons l'attention du conseil sur la nécessité d'assurer une cohérence entre les prévisions de croissance de la population et les conditions d'accueil de la population scolaire des écoles qui sont, pour certaines, à bout de souffle. »

Intervention d'A. CHEVALIER

« Notre groupe a organisé, dans Champigny pendant plusieurs mois, des cafés citoyens, afin d'échanger avec les Campinois sur le projet de modification du PLU. Ce qui a permis à beaucoup de personnes de s'exprimer auprès du commissaire-enquêteur. Or, ce qui me surprend, c'est que vous avez l'air de dire que le PLU est conforme aux attentes des Campinois. Je vais vous donner, là encore, des chiffres. Il y a eu 1 242 interventions du public, 465 avis favorables aux modifications du PLU émanant d'une association culturelle qui n'a rien apporté de vraiment objectif dans son échange et donc, il reste 792 personnes campinoises qui ont défavorablement jugé votre projet de PLU.

Aujourd'hui, face aux 92 % des gens qui se sont exprimés défavorablement, que vous disiez que l'on accepte le PLU, comme tout à l'heure, je m'étonne de votre façon de gérer la démocratie à Champigny.

Grâce à ces remarques, certaines choses ont été prises en compte, comme la hauteur sur les axes structurants. J'ai reçu un CD, il n'était pas vierge, j'ai pu regarder les plans. J'avoue qu'il faut être vraiment spécialiste pour discerner le pointillé rouge le long des axes structurants et savoir que cela représente les polarités commerciales. Vous n'avez pas fait d'explication. Or, il aurait fallu dire, pour chacune des remarques formulées par les habitants, ce que vous alliez faire en face.

Sur le problème du stationnement et des parkings, il a été dit par le commissaire-enquêteur que c'était un vrai problème à Champigny, mais aucune réponse n'est apportée. On reste toujours sur l'interdiction de faire des parkings auprès des gares. Le commissaire-enquêteur vous avait demandé de justifier la faisabilité du développement économique, aucune réponse apportée de votre part. Concernant les infrastructures sur l'assainissement, je pense que vous avez apporté une réponse partielle.

Il n'empêche que vous continuez de dire que l'on va construire des immeubles de quatre ou cinq étages aux abords du parc de Tremblay, parce qu'il n'y a pas assez de gens qui fréquentent le parc. Je ne comprends pas cette vision. Cette ville avait une dominante de pavillons, pourquoi veut-on construire des immeubles à la lisière du parc ? C'est comme si je vous proposais de construire des immeubles autour de la forêt de Fontainebleau pour que les gens puissent regarder la forêt. C'était tranquille, je ne vois pas pourquoi vous voulez absolument que les gens regardent sur le parc du Tremblay. On peut marcher 500 mètres pour aller se balader dans le parc.

La Fourchette de Champigny était pavillonnaire, vous avez changé les zones, vous avez déjà commencé à construire 140 logements. Vous allez changer complètement un quartier. Cinq générations de ma famille ont habité Champigny, on a connu le parc du Tremblay, cela n'a plus rien à voir et vous allez continuer à le détruire. Le PLU, tel que vous l'avez construit, c'est un projet destructeur, qui spolie les intérêts des Campinois qui ont acheté un petit pavillon, qui pensaient pouvoir le céder à leur enfant. Or, avec ce que vous envisagez, il n'y aura rien de tout cela.

On regrette aussi que le commissaire-enquêteur, malgré les centaines de remarques formulées sur le livre, n'ait pas retiré la construction des pavillons en bande du stade Léon Duprat.

Il y a une chose importante, et c'est écrit dans le PLU que vous nous avez transmis par CD, je dois le signaler à tout le monde, c'est le fait que vous réduisez la surface pavillonnaire à Champigny, ce n'est pas une mince affaire. Il y a 48 hectares de secteur pavillonnaire qui disparaît dans le nouveau PLU. C'est contraire à ce que Monsieur le Maire avait dit. C'est contraire à toutes vos affirmations. C'est inscrit, je peux vous citer la page où il est dit que la surface pavillonnaire a été réduite de 48 hectares, soit 10 % de la surface totale des secteurs pavillonnaires.

Avec ce genre de constat où vous ne prenez pas en compte les récriminations de la population, où vous en faites fi, où vous vous appuyez sur des gens qui vous ont donné un avis favorable alors qu'ils n'ont rien proposé. Ou encore vous allez détruire les quartiers pavillonnaires de Champigny, je pense que vous comprendrez que nous nous opposons à votre projet de PLU. »

Intervention de F. KEITA-GASSAMA

« Chers collègues, nous parvenons donc à l'ultime phase du processus de révision du PLU qui est un long processus de débat, d'échange, de réflexion et de conceptualisation, qui a été engagé en 2012, un processus passionnant et hautement démocratique, parce qu'il engage le projet urbain et l'avenir de Champigny à l'horizon des 10 ou 15 prochaines années.

Je réaffirme, oui Madame THIROUX, nous avons pris le temps d'écouter tous les Campinois. Ils nous ont élus sur un programme, on aurait pu se contenter de ça, mais non, on a pris de l'énergie et du temps pour concerter les habitants.

Monsieur CHEVALIER et sa passion pour les chiffres, je pense que c'est un hobby, je ne reviendrai pas dessus, chacun son interprétation des chiffres et surtout du contenu. Quand c'est un contenu qui ne vous convient pas, ce n'est pas constructif. Arrêtez d'exagérer et d'agiter le chiffon rouge avec des propos tels que « on veut détruire le tissu pavillonnaire ». Vous dites souvent que nous sommes dans le cliché, il faut arrêter, vous êtes *borderline*.

Tout se résume en une phrase : quelle ville voulons-nous ?

C'est une grande question que les Campinois nous ont souvent posée à l'annonce de l'arrivée des gares sur notre ville. Champigny est une commune de salariés ou de personnes qui souhaitent le devenir, de jeunes en formation, de demandeurs d'emploi, une commune d'artisans, de commerçants, d'entrepreneurs où se mêlent couches moyennes et populaires. Les activités que la ville développe par le sport, la culture, les loisirs, les enfants, les jeunes, la vie scolaire, de même que l'intense tissu associatif très actif sur notre ville sont pour beaucoup dans ce vivre ensemble mélangé et joyeux qui est la marque de fabrique de Champigny.

En général, on se sent bien dans notre commune. Les habitants y sont attachés et souhaitent y rester, en particulier les jeunes ménages en début de parcours résidentiel. Nous avons eu deux projets de rénovation urbaine sur la ville où il y a eu des enquêtes et des études qui viennent appuyer ce propos.

Nous voulons que le développement nécessaire de notre ville aille de pair avec le souhait des Campinois de rester à Champigny et cela n'est pas acquis. Il y a des menaces sérieuses, la spéculation immobilière entend faire de notre commune un terrain de chasse privilégié avec l'arrivée du métro. Cela a déjà commencé. Nous résistons, c'est aussi l'esprit de ce PLU rénové. Nous voulons que les Campinois aient le choix de rester dans leur ville, qu'ils ne quittent pas la ville à cause de la flambée des prix de l'immobilier.

Je parlais du métro. Avec Christian FAVIER et l'ensemble des élus du Val-de-Marne, nous l'avons conquis de haute lutte, avec des dessertes suffisantes pour corriger les injustices. C'est un fantastique levier de développement et d'attractivité pour notre commune. C'est un levier pour améliorer le confort des habitants et diminuer les temps de transport, le rapprochement entre le domicile et le travail. C'est l'un des grands objectifs humains en Île-

de-France, un projet économique et écologique, une attente forte des habitants. Il sera demain plus facile pour les Campinois de se rendre sur l'ensemble des secteurs d'emploi et de formation de l'Île-de-France. C'est un levier aussi pour l'attractivité des activités économiques.

Notre commune souffre en effet du déséquilibre entre l'ouest et l'est de l'Île-de-France. Je vous rappelle qu'avant l'arrivée des territoires, notre ville était adhérente à l'Association des collectivités territoriales de l'Est parisien. Un travail doit se poursuivre au niveau de l'EPT 10 et 11 en ce sens.

Au premier semestre 2016, 75 % des surfaces agréées l'ont été dans le seul territoire des Hauts-de-Seine dans l'Ouest parisien, avec une concentration maximale dans le secteur de la Défense et de trois arrondissements de la capitale. À l'inverse, le département situé à l'est, Val-de-Marne et Seine-et-Marne ne comptent respectivement que 8 % et 0 % de surface agréés. Cet écart est gigantesque. Il faut littéralement se battre pour faire venir l'activité dans notre commune. Nous savons le faire.

Par le passé, nous avons dû lutter seuls pour le développement des zones d'activité de la ville. C'est par l'intervention de la commune que nous avons pu maintenir Air Liquide (leader mondial des gaz médicaux) à Champigny, soit 650 emplois.

Il faut faire plus aujourd'hui et c'est l'ambition affichée dans le CDT signé avec Bry et Villiers dans lequel nous affichons un objectif de plus de 7 000 emplois créés en 15 ans avec l'aménagement de l'ex-voie de desserte orientale.

Nous sommes un territoire intéressant pour l'accueil de start-up, de PME, de plate-formes collaboratives. Beaucoup de créateurs d'entreprises habitent notre territoire.

Enfin, le métro est un levier pour embellir et moderniser la commune et pour mieux répondre aux besoins de logements, car il y a un grave déficit en matière de production de logements en Île-de-France. Nous avons à Champigny 4 300 demandeurs de logements.

Quelles sont les évolutions dans notre commune ?

Ceci pour Monsieur CHEVALIER qui aime les chiffres. Sur la période 1990-2008, il s'est seulement construit à Champigny 100 à 150 logements par an. Ces dernières années, dans le PLU actuel, nous avons construit 220 logements par an en moyenne. Le chiffre est inférieur à l'objectif que nous avons fixé de 380 logements par an, qui était prévu par le PLH approuvé en 2012. PLH que nous avons pris le temps de co-construire avec les Campinois qui avaient très bien participé, et qui a été approuvé par le préfet de Région.

Nous devons développer nos efforts et notre PLU rénové s'inscrit dans cette ambition.

La crise du logement a provoqué le départ de nombreux ménages vers la grande couronne, ainsi que des phénomènes préoccupants de surdensification de logements existants. Divisons multiples de pavillons, retour des marchands de sommeil, développement de l'habitat indigne, garages ou caves transformés en studio, on rencontre souvent des familles qui habitent ces logements insalubres et cela amène à la déstabilisation des zones pavillonnaires que nous entendons protéger. À la place d'un logement occupé par un ménage, nous trouvons souvent cinq à six studios avec des familles.

Il est important de requalifier certains secteurs qui souffrent d'une image un peu vieillotte, d'une faible qualité des matériaux et de l'architecture sur les petites copropriétés de notre commune, qui souffrent aussi du déclin des services, du commerce qualitatif ou d'une image urbaine un peu déqualifiée aux entrées de ville, sur les grands axes.

Le déficit de commerces s'applique particulièrement au centre-ville qui est le quartier le moins dense. 8 % seulement de la population campinoise y habitent. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé une étude urbaine dite schéma directeur du centre-ville, dont les orientations sont retraduites dans le PLU. C'est pourquoi nous souhaitons construire aux abords des gares de métro, sur les grands axes et le centre-ville, tout en préservant ce qui fait le charme notre ville, son très grand secteur pavillonnaire qui représente 48 % de la surface urbanisée, ses grands parcs, son image végétale et le magnifique patrimoine des bords de Marne et des coteaux.

Le territoire de la commune est très vaste, 1 100 hectares, et permet de répondre à toutes les questions d'intérêt général auxquelles nous sommes confrontés. On peut donc construire sans remettre en cause les atouts paysagers et patrimoniaux de la ville. Une réponse qualitative au besoin de logement sur des secteurs bien ciblés, qualitatifs sur le plan de l'architecture et de la typologie des logements, cela peut être un grand plus pour Champigny et c'est tout l'enjeu de ce PLU.

Je rappelle donc notre objectif : stimuler le centre-ville, requalifier les grands axes, développer le secteur de la VDO, préserver l'habitat pavillonnaire. Contrairement à ce que vous affirmez, l'ensemble de ces projets pourrait nous amener à l'horizon de 15 ou 20 ans à une population qui se situerait autour de 85 000 habitants contre 76 000 aujourd'hui.

Il faut rappeler qu'en 1975, nous étions 81 000 et que nos équipements sont bâtis en correspondance. Nous réalisons déjà un nouveau groupe scolaire aux Courtilles d'un coût de 20 M€ pour répondre à l'augmentation des enfants en âge d'être scolarisés. Le Département va réaliser un sixième collège en 2022. Nous réalisons un équipement petite enfance aux Mordacs, avec la relocalisation de la crèche familiale et le projet d'un multi-accueil.

La charte promoteur qui sera bientôt signée par une quarantaine d'opérateurs et qui a fait l'objet d'une présentation le 17 mars dernier aux professionnels de l'immobilier affiche la volonté d'améliorer la qualité des projets et de contenir la hausse prévisible des prix de vente au mètre carré pour au moins 30 % des logements d'une opération, prix maximal fixé à 4 300 € hors taxes hors parking. Ce prix maîtrisé a pour objectif de permettre aux salariés, aux catégories moyennes, aux jeunes ménages de vivre à proximité, de ne pas être chassés plus loin en grande couronne du fait du prix du foncier. Je connais personnellement beaucoup de jeunes de ma génération qui ont quitté Champigny par dépit, qui ont dû acheter un peu plus éloigné, dans le 77. C'est une réalité. Attention à la spéculation, nous devons rester vigilants. C'est aussi le but de l'obligation de réaliser 30 % de logements sociaux tout programme à partir de 1 500 mètres carrés de surface de plancher.

Le droit à la vie pour tous au cœur de la métropole est un enjeu d'intérêt général, fondamental. »

Intervention de C. FAUTRE

« Merci. Je crois que tout le monde a pu s'exprimer. Dans un souci d'objectivité, car je comprends la colère de ma collègue, lorsqu'on travestit les chiffres « un coup c'est bien, un coup ce n'est pas bien », cela devient pénible. Je préfère l'objectivité du commissaire-enquêteur qui a bien pris en considération l'ensemble des interventions groupées. Au total, le commissaire-enquêteur a bien identifié 277 interventions distinctes dans leurs formulations. 516 interventions ont été explicitement favorables, 52 sous forme d'intervention personnelle distincte. »

M. CHEVALIER

« Ne vous embêtez pas, je l'ai dit. »

M. FAUTRE

« Ce n'est pas ce que vous avez dit précisément. Il y a eu 52 avis favorables distincts. Je prends acte de ces 52 avis et je ne dis pas qu'il y en a eu 450 qui ont signé ou qui ont fait groupement. Je ne prends pas cet avis-là. Je prends l'avis du commissaire-enquêteur qui me semble tout à fait objectif.

De la même manière, 11 observations n'ont pas pris un parti défavorable au projet, mais ont exprimé des préoccupations, soit 4 %.

En revanche, il y a eu 214 avis distincts qui ont exprimé des observations critiques. Critiques, parce que les personnes venaient à la fois pour donner des accords, mais aussi, parce qu'elles avaient des interrogations. Les Campinois participaient aux débats, non pas pour dire "vous êtes mauvais !", mais pour essayer de trouver d'autres réponses aux propositions qui étaient formulées.

C'est en ce sens que nous avons répondu à 70 % à des avis et à des questionnements. Évidemment, ce n'est pas 100 %, mais je ne vois pas dans quelle ville il y a eu 100 % d'avis favorables. Un PLU est construit par une municipalité, avec des élus qui portent un projet urbain. Il y a des choses exprimées par les habitants sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord. Il y a quand même 70 % d'avis, de critiques et de remarques qui ont été formulées par les habitants et qui ont été pris en considération, contrairement aux propos que vous développez par ailleurs par votre groupe, Monsieur CHEVALIER.

Je n'ai pas de réponse sur la zone pavillonnaire. Il y a quelque chose qui m'étonne, car parmi les recettes que vous donniez pour avoir plus de moyens financiers, vous faisiez état du fait qu'il fallait faire venir d'autres populations plus "aisées". Alors il faut construire, Monsieur CHEVALIER. Si partout où nous voulons faire quelque chose, vous nous empêchez de le faire, c'est embêtant. Je suis surpris parce qu'à Champigny, vouloir construire, c'est presque être un vilain petit canard. Mais je circule comme vous dans les villes voisines, surtout en ce moment, des grues, j'en vois et je vois des bâtiments de six étages dans des rues qui font la moitié de l'avenue Général de Gaulle. C'est surprenant. À un kilomètre de chez nous, ils ont le droit et il n'y a pas de critiques, il n'y a qu'ici qu'il ne faut pas le faire. C'est assez extraordinaire cette façon de voir les choses.

Il y a un élément sur lequel je veux insister, c'est la préservation de la zone pavillonnaire. Vous pouvez dire ce que vous voulez, la réalité est que les habitants de ces zones pavillonnaires ne partagent pas votre avis. Même si ce sont pour certains vos amis, ils ne partagent pas votre avis. Il suffit de lire le document pour se rendre compte que le mitage induit par la loi ALUR, nous sommes en train de le réduire. On ne peut pas tout réduire, parce que la loi c'est la loi, on doit la respecter.

Pour autant, on émet des contraintes réglementaires qui vont empêcher d'avoir deux ou trois pavillons derrière les pavillons actuels, alors que par ailleurs, il y a une zone arborée qu'il faut privilégier.

On a rédigé une charte promoteur, elle vaut ce qu'elle vaut. Toujours est-il qu'aujourd'hui, j'ai écho d'un certain nombre de comportements de promoteurs qui agissent dans les villes voisines. Ce sont les mêmes. Ils sont très agressifs et vont parfois jusqu'à proposer le double de la valeur réelle d'un pavillon. Il y a une agressivité telle qu'il suffit que trois ou quatre personnes vendent leur pavillon, et vous vous retrouvez dans la zone pavillonnaire avec un immeuble de 40 logements. Ce n'est pas le fait de la Ville de Champigny. Aujourd'hui, certains Campinois sont prêts à vendre leur bien et à revenir sur leur propre décision. Ensuite, chacun prend ses responsabilités.

Je vous propose de passer au vote après ce long échange. »

ADOPTE A LA MAJORITE

32 votes pour dont 4 procurations

13 votes contre dont 2 procurations

M. JEANNE Laurent, MME THIROUX Aurore, M. DUVAUDIER Michel, M. BARON Franck, MME NGUYEN-DINH Marie, M. MOUANGA Jean-Barthélémy, MME AMAR Sophie mandataire de MME IOST Armelle, M. VIGUIE Yann,

M. CHEVALIER Alain mandataire de MME DE AMORIN SILVA Isilda,

M. ROUGIER Jean-Marie, MME RECHER Virginie

4 abstentions dont 1 procuration

MME ADOMO Caroline, M. VACHÉ Clément mandataire de MME AHANDA Patricia,
M. SOLARO Sylvain

7)

Convention de transfert dans le domaine public d'espaces communs liés à l'opération Union-Jaurès.

Commissions concernées :

2^{ème} Commission : Aménagement du territoire et développement urbain, politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique, Emploi, Insertion, Economie Solidaire, Commerces et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

3^{ème} Commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

Rapport présenté par P. LE GUILLOU

ADOpte A LA MAJORITE

40 votes pour dont 6 procurations

9 votes contre dont 1 procuration

M. JEANNE Laurent, MME THIROUX Aurore, M. DUVAUDIER Michel, M. BARON Franck, MME NGUYEN-DINH Marie, M. MOUANGA Jean-Barthélémy, MME AMAR Sophie mandataire de MME IOST Armelle, M. VIGUIE Yann

8 et 9)

Utilisation de l'excédent de liquidation issu de la cession de l'OPH (boni). (2 délibérations)

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

Rapport présenté par M. KENNEDY

M. FAUTRE

« Merci Marie. Y a-t-il des avis ? »

M. JEANNE

« Tout d'abord, pour préciser un point sur la délibération 7, nous avons un vote défavorable sur la convention, nous sommes opposés au projet d'Union-Jaurès. Nous n'avons pas levé la main, mais c'était le cas.

Concernant les points 8 et 9, nous prenons acte du point 8 et sur le point 9, nous voterons bien évidemment contre. Pour précision, non pas que nous ne partageons pas certains choix qui ont été opérés sur les opérations de réhabilitation et de reconstruction, nous y sommes toujours favorables, mais dans l'ensemble de la délibération, il y a des programmes, tels qu'ils sont prévus, avec les visions qui sont les vôtres, nous avons eu l'occasion d'en parler dans les délibérations précédentes, sur lesquels en cohérence nous voterons contre.

Sur le secteur de la Boulonnerie, puisque vous formuliez tout à l'heure le vœu un peu incantatoire de faire du développement économique à Champigny, là, vous aviez une possibilité de le faire, vous l'avez refusé pour construire 150 logements.

Même chose sur Union-Jaurès, nous ne partageons pas votre vision sur ce projet. Il en va de même pour Gourévitch et la rue René.

Si on vote pour, auquel cas, on cautionne l'ensemble des délibérations. On votera donc contre, avec ces réserves que j'ai évoquées concernant les opérations de réhabilitation des logements existants. »

M. LE GUILLOU

« La position du groupe UCES est relativement claire. Nous avons approuvé l'essentiel des opérations de réhabilitation et les aides au logement social. Or, un problème se pose dans le

projet de délibération qui a trait à une opération sur laquelle nous avons fait part de notre désaccord, c'est l'opération de la rue René. Cela pose un problème de cohérence, parce que si nous votons, on va nous attribuer un vote favorable au principe du versement de cette subvention sur une opération dont nous contestons et le *timing* et l'opportunité sur cet endroit qui était à vocation économique.

On a un véritable problème sur ce point. Si on ne peut pas dissocier, parce que vous ne le souhaitez pas, dans cette hypothèse, on s'abstient. »

M. CHEVALIER

« L'utilisation du boni pour tout ce qui est réhabilitation, nous y sommes favorables. Néanmoins, nous sommes défavorables sur la construction, particulièrement sur l'opération mixte rue Lonray. Nous sommes défavorables sur Jaurès et également sur la rue Taravella. Comme nous ne pouvons pas dissocier nos votes, nous voterons contre l'ensemble. »

M. LAMBERT

« De mémoire, on vote une enveloppe globale. Chaque fois que l'on sera amené à voter la subvention, on reviendra sur chaque projet. Vous aurez tout loisir de vous exprimer à ce moment-là.

Je ferais remarquer que sur la répartition, 9 % sont en faveur des constructions neuves, 55 % en faveur des opérations de réhabilitation et 36 % en faveur des opérations de démolition reconstruction. À travers vos votes contre, vous vous prononcez contre la réhabilitation qui permettra un meilleur cadre de vie dans les logements et espaces extérieurs des locataires concernés, qui permettra aussi des économies conséquentes en matière de chauffage pour les locataires concernés. Vous vous prononcez contre les 94 logements étudiants qui vont être réalisés avec République 2 000. Vous votez contre la transformation des foyers ADOMA et ADEF en résidences sociales.

Les Campinois concernés apprécieront votre vote. »

M. JEANNE

« C'est démagogique. »

M. LAMBERT

« C'est la réalité. »

DELIBERATION 8 :

- **PREND ACTE** qu'aucune dépense n'a été engagée pour les opérations inscrites au programme d'actions 2016 de l'utilisation de l'excédent de liquidation de l'OPH de Champigny-sur-Marne.

Mesdames **KENNEDY, ADOMO** et Monsieur **GUIGNARD** membres du conseil d'administration de la SA d'HLM IDF HABITAT, ne participent pas au débat.

Monsieur **ADENOT**, membre du conseil d'administration de VALOPHIS Habitat, ne participe pas au débat.

DELIBERATION 9 :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à transmettre le programme d'actions détaillé pour les années 2017 et 2018 à Monsieur le Préfet du Val de Marne

Mesdames **KENNEDY, ADOMO** et Monsieur **GUIGNARD** membres du conseil d'administration de la SA d'HLM IDF HABITAT, ne participent pas au vote.

Monsieur **ADENOT**, membre du conseil d'administration de VALOPHIS Habitat, ne participe pas au vote.

ADOPTÉ A LA MAJORITE

24 votes pour dont 4 procurations

13 votes contre dont 2 procurations

M. JEANNE Laurent, MME THIROUX Aurore, M. DUVAUDIER Michel, M. BARON Franck, MME NGUYEN-DINH Marie, M. MOUANGA Jean-Barthélémy, MME AMAR Sophie mandataire de MME IOST Armelle, M. VIGUIE Yann, M. CHEVALIER Alain mandataire de MME DE AMORIN SILVA Isilda, M. ROUGIER Jean-Marie, MME RECHER Virginie

8 abstentions

MME FLORES-RACMACHERS Maria-Isabel, M. LE GUILLOU Patrick, M. JL.BESNARD Jean-Louis, M. KUENGIENDA Martin, MME LURIER Danielle, MME RENAUD Monique, M. ROGERS Colin, M. FUCHS Yves.

10)

Approbation du programme de la médiathèque du « haut de Champigny-sur-Marne »

Commissions concernées :

6^{ème} Commission : Politique culturelle – Politique sportive – Projets de solidarité internationaux – Comité de jumelage – Initiatives festives – Vie associative – Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

5^{ème} commission : Enseignement - Formation professionnelle - Restauration collective – Enfance - Petite enfance – Jeunesse - Bâtiments communaux

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics - Personnel Communal

Rapport présenté par S. SOLARO

Je précise que je suis sensible à tout ce qui relève de la culture, je ne peux qu'être favorable à toute nouvelle construction autour de la culture. Je me pose juste une question sur la mission d'une médiathèque. Je constate que l'on est vraiment dans des changements de pratique culturelle au niveau de l'utilisation des moyens d'apprentissage, de lecture, de ce l'on appelle les technologies de l'information et de la communication. On aborde dans ce projet de médiathèque le fait qu'il y ait des réunions, des spectacles, etc., mais le fait qu'il y ait des CD ou des DVD, ce sont des choses un peu *has been*, il faudrait essayer de réfléchir à faire plus fort et plus loin avec les nouvelles technologies. Il y a une réflexion à mener. J'y suis favorable. »

M^{me} LURIER

« Notre groupe se réjouit de la future réalisation de la médiathèque dans le quartier du Bois l'Abbé et nous ne doutons pas qu'elle répondra aux attentes et aux besoins des Campinois et des habitants du quartier du haut de Champigny. Néanmoins, pour qu'elle remplisse parfaitement sa mission, plus particulièrement en direction des jeunes, lycéens, étudiants du quartier, il nous apparaît opportun que ses conditions de fonctionnement et d'ouverture au public soient le plus large possible, tant en amplitude horaire, au moins jusqu'à 19 heures le soir, qu'en nombre de jours d'ouverture qui pourrait prévoir le dimanche après-midi dans une limite horaire plus courte.

En effet, bien souvent ces jeunes vivent dans un environnement difficile : familles nombreuses, grande différence d'âge entre les enfants, qui ne les placent pas dans conditions optimales de concentration pour apprendre et se concentrer. Il y aurait donc là un moyen supplémentaire de lutter contre les inégalités, de prévenir l'échec scolaire et de répondre à des préoccupations essentielles de toutes les familles.

Merci de votre attention. »

M. CHEVALIER

« Bien entendu, je n'ai rien contre la culture. Il n'empêche que d'une part nous n'avons pas les finances nécessaires pour faire cet équipement. Je pense que nous pourrions à la place rénover les trois médiathèques existantes. D'autre part, je pense que l'on aurait pu donner quelques retours d'expérience sur les trois médiathèques : comment les gens s'organisent-ils ? Combien d'heures y passent-ils ? Cet ensemble de données permettrait de juger.

De toute façon, mon propos est plus de dire que nous n'avons pas l'argent pour concrétiser ce projet. Je préfère que l'on rénove les anciens lieux et que l'on consacre un peu d'argent sur d'autres sujets dont les Campinois attendent avec ferveur qu'ils soient résolus dans notre ville. »

M. VIGUIE

« Monsieur le Maire, chers collègues. Je vais faire quelques remarques préliminaires et je donnerai la position de notre groupe.

Beaucoup de choses ont déjà été dites sur ce sujet dès le premier point de l'ordre du jour qui n'y était pas consacré. Pour apporter quelques éléments de précision aux questions de mon collègue CHEVALIER, on a vérifié, le taux d'utilisation de ce type d'investissement sur la ville de Champigny se situe aux alentours de 7 %, alors qu'il tourne aux alentours de 12 % dans d'autres villes de taille comparable et de strate similaire.

On peut effectivement se poser une question d'ensemble sur le taux d'utilisation des infrastructures existantes en matière de culture et de médiathèque. Je suis content que le vote soit présenté par mon collègue SOLARO qui connaît bien le quartier.

Nos remarques vont concerner l'absence de vision d'une politique d'ensemble. Nous avons beaucoup débattu le mois dernier des questions financières et de coût, sur un projet qui coûte de l'ordre de 5 M€ avec un financement apporté par la Région, dont les montants vont de 15 à 25 %, c'est-à-dire de 715 000 € à 1 M€. On ne sait pas très bien, puisque les chiffres sont différents en fonction de ce qui a été débattu en commission et de ce qui a été présenté en Conseil municipal.

On voit bien que la Région a un rôle important de variable d'ajustement dans le financement de ce projet dont le coût ne nous paraît pas très bien aujourd'hui financé et prévu.

Au-delà de ces remarques de coût, on se pose un certain nombre de questions sur la politique culturelle d'ensemble de la ville et du centre Gérard Philippe tout particulièrement. J'espère que lorsqu'on se penchera sur le dossier Gérard Philippe, de ses aménagements et de sa réouverture, on aura un dossier de 146 pages aussi étoffé et étayé que celui-ci, car après le transfert du cinéma en centre-ville pour le succès que l'on sait tous, le spectacle vivant qui devait être la priorité de Gérard Philippe, apparaît comme fortement mis en sommeil pour différentes raisons liées à la vétusté du lieu, au manque d'ambition et de moyens.

J'ai entendu avec attention ce qui a été dit sur l'investissement important qui a été mis en place dans le centre Gérard Philippe pour une réouverture dès la prochaine saison. Ce sont des éléments que je n'avais pas jusqu'ici, j'en prends acte. On jugera sur pièce, permettez-moi de rester dans l'attente de la mise en œuvre.

Aujourd'hui, les préoccupations que nous ressentons sur le quartier sont que cette nouvelle médiathèque va entraîner la fermeture de la bibliothèque Gérard Philippe qui est située dans un périmètre de zone de chalandise de 900 lycéens, de quatre groupes scolaires primaires et maternels, soit 1 500 enfants de plus qui peuvent aller à pied et profiter de cette bibliothèque qui reste l'un des derniers lieux culturels ouverts sur le quartier de Coeuilly et village parisien.

J'ai entendu, le mois dernier, les interventions de certains selon lesquels les habitants de Coeuilly et village parisien étaient tous très heureux de se rendre au Bois l'Abbé pour profiter de la nouvelle future médiathèque sur laquelle nous votons aujourd'hui. On n'entend pas toujours exactement la même chose de la part des habitants. Mais ne m'accusez pas quand je dis ça de cliver ou d'opposer les habitants entre eux. Ce n'est pas en

sortant certains propos de leur contexte que l'on règlera les choses et je n'ai pas besoin d'un ventriloque sur ces questions-là.

Le ressenti de pas mal d'habitants du quartier, c'est que Gérard Philipe est à plus ou moins court terme condamné. Condamné pour faire quoi ? Est-ce pour en faire des logements sociaux et tout raser, comme ce qui va se passer sur le terrain derrière, sur le parking de la poste ? Là aussi, quand je parle de logement social, ne me faites pas dire ce que je ne dis pas ou lisez l'intégralité des phrases telles rapportées dans les comptes rendus, au lieu d'en reprendre certains extraits de façon purement tronquée.

Ces questions de l'avenir de Gérard Philipe préoccupent beaucoup d'habitants du quartier et ne vous étonnez pas ensuite si ces mêmes habitants préfèrent aller se cultiver à Michel Simon, Paul Valéry, à Georges Brassens, à Jacques Brel, à Prévert ou à Rabelais. Je ne vous ferai pas l'affront de vous dire où sont ces salles, puisque bon nombre de Campinois, notamment de Coeuilly, les connaissent très bien.

J'espère qu'au niveau de l'EPT, ce sera l'occasion d'avoir une politique culturelle harmonisée et des tarifs attractifs dans l'ensemble des autres salles qui apportent des programmations culturelles très intéressantes pour nombre de Campinois qui, à défaut d'offre sur Coeuilly, préfèrent se rendre dans d'autres salles voisines.

Ne vous étonnez pas si à un moment donné, certains habitants de Coeuilly et village parisien se sentent délaissés et prennent des positions extrêmes, comme on a pu le voir dans d'autres quartiers.

Nous allons voter pour le projet de la culture, on ne peut pas être contre.

J'en profite pour faire une toute petite remarque et ne pas attendre les questions diverses qui peuvent arriver tardivement, page 62 du compte rendu de la réunion du 14 décembre auquel je faisais référence, j'avais posé une question écrite au maire sur notamment la position par rapport à la fermeture des voies sur berge à Paris, la lettre signée par 168 villes de banlieue. Il m'avait répondu qu'il me répondrait, cela fait déjà trois mois et je n'ai toujours pas eu de réponse. »

M. ROUGIER

« Bonsoir à tous. Nous sommes d'accord avec Monsieur CHEVALIER. On a des structures qui existent, qui sont peut-être obsolètes, mais qui méritent d'être rénovées. Il y a déjà les trois médiathèques existantes. Avant de jeter de l'argent par les fenêtres, il faut s'occuper de ces médiathèques-là et des pôles culturels existants. Qu'allez-vous en faire s'ils sont obsolètes ? C'est la question que je pose.

Notre groupe n'est pas contre la culture, mais votera contre ce projet, parce que c'est un projet qui jette de l'argent par les fenêtres, alors que vous vous plaignez tout le temps de ne pas en avoir. Merci. »

M^{me} KENNEDY

« La municipalité et l'exécutif municipal ne jettent pas l'argent par les fenêtres, le débat sur le budget l'a démontré. Ce projet qui a été présenté au mois de décembre, présenté dans sa continuité aujourd'hui, est issu d'une réflexion globale sur le réseau de nos trois actuelles bibliothèques et sur les enjeux de lecture publique moderne.

Ce n'est pas *has been* la lecture, les CD, les DVD, mais en même temps, il y a des besoins que l'on sait, que l'on a entendu de la population et particulièrement de notre jeunesse, d'utiliser de nouveaux modes de communication, de s'ouvrir à l'informatique et d'avoir des espaces où les jeunes peuvent venir étudier. Ils aiment être ensemble pour réviser et débattre. C'est dans cet objectif que cette question a été menée.

De plus, notre constat est que nos trois médiathèques deviennent de plus en plus inutilisables, voire obsolètes, pour répondre à ces besoins. Pour ce qui concerne celle du centre-ville et Gérard Philipe, elles sont complètement inaccessibles aux personnes handicapées et aux familles avec des poussettes, ce qui explique aussi le taux de

fréquentation peu important. Or, on sait qu'il y a du potentiel, on a un personnel formé, qui est très dynamique.

Actuellement, le coût de fonctionnement et de réparation de nos trois médiathèques est extrêmement cher, bien plus cher que le projet que nous présentons. Certes, ce projet fait 5 M€, mais ces 5 M€, c'est à la fois la construction, le matériel, le mobilier, l'installation, l'informatique, le numérique et diverses dépenses liées à l'assurance, à l'information, etc. Pourquoi présentons-nous ce projet ? Parce que c'est en lien avec le souhait que nous portons d'avoir une nouvelle médiathèque sur le bas de Champigny, dans le centre-ville, pour laquelle nous sollicitons le même type de financement.

On a une proposition de la part de l'État, de la DRAC, d'avoir une subvention qui peut aller de 45 à 50 %. La Région nous a proposé une subvention qui peut aller de 15 à 20, voire 25 %. Nous sommes prudents, nous restons à 20 % pour le moment. Le Conseil départemental qui peut intervenir à hauteur de 10 à 15 %. C'est un projet qui laisserait une part à la Ville de 20 %, maximum 25 % et nous sommes suffisamment optimistes, puisque nous sommes en train de finaliser les subventions, ce serait un coût pour la commune de 996 120 €, voire de 1 194 000 € à financer sur deux ou trois exercices.

Au regard du coût actuel des travaux et du fonctionnement de ces médiathèques, au regard de l'enjeu pour la jeunesse, pour la diversité de la population et pour le développement de la lecture publique, au regard de la formation et de l'emploi, parce qu'une médiathèque est un endroit où se former, y compris pour nos populations sur le haut de Champigny où il y a cette diversité culturelle, il est donc important d'avoir un tel espace. À l'heure actuelle, on voit bien que la bibliothèque du Bois l'Abbé est fréquentée essentiellement par les scolaires, par les collégiens, mais très peu par la population adulte. Le travail mené par les équipes, c'est aussi de permettre l'accès à la totalité de la population et à cette population multiculturelle.

Le coût est modique, même si cela coûte. Au regard du coût et de l'efficacité de nos trois médiathèques, l'enjeu est celui-là. La Région n'est pas une variable d'ajustement, c'est la rencontre que nous avons pu avoir avec les services de la Région qui nous indiquent cette fourchette de subventionnement.

Je ne vais pas revenir sur les travaux de Gérard Philippe. Nous avons la volonté de ne pas abandonner Gérard Philippe, mais de maintenir cette salle de spectacle et de l'ouvrir dans les meilleurs délais, en ne sachant pas la durée des travaux. Je suis suffisamment optimiste pour espérer que ce soit à la rentrée, à l'automne cette année, mais il faut que la commission de sécurité passe et donne son avis.

Nous avons reconfiguré l'ensemble de la politique culturelle en pôles et Gérard Philippe est le pilote de la programmation des spectacles vivants. C'est un signe important sur notre volonté de maintenir sur Gérard Philippe. Malgré l'absence de cette salle, il existe des activités. L'utilisation de l'une des salles est quasi quotidienne. Un travail est mené par l'équipe de Gérard Philippe de programmation hors les murs. Il ne faut pas dire que nous avons baissé la garde sur la programmation issue de Gérard Philippe.

Par ailleurs, cette future médiathèque n'est pas située au même endroit, mais à 200 mètres de Gérard Philippe et donc, à la jonction des trois quartiers que sont Coeuilly, le Bois l'Abbé et les Mordacs qui ne bénéficient pas à l'heure actuelle de la lecture publique. La réflexion en direction de la jeunesse se décline notamment par la proposition d'un élargissement des horaires, c'est une proposition qui vient des équipes. Je pense que c'est un projet audacieux, complètement réaliste au regard des moyens que nous avons, qui nous permettra de faire des économies en termes de fonctionnement, ce qui n'est pas négligeable. »

M. JEANNE

« Juste pour préciser que la position de vote a été exprimée par Monsieur VIGUIE. On appuiera votre demande au niveau de la Région pour qu'il y ait des financements. Mais vous voyez, l'élément que vous venez d'évoquer sur le dernier point, vous n'y avez pas trop insisté, sur les économies réalisées. Il aurait été utile d'expliquer que l'on va aussi faire des

économies sur André Malraux. Vous l'évoquez brièvement à la fin de votre intervention, mais vous ne donnez pas de chiffres dans la délibération. Cela aurait permis d'éclairer les choses. »

M^{me} KENNEDY

« Je n'ai pas le montant du loyer, mais cela fera le coût d'économie du montant du loyer. »

M. JEANNE

« Je vais dans votre sens, notez-le. On vote bien pour ce projet. Par contre, cela évitera à mon collègue, Monsieur LAMBERT, de faire de la démagogie à tout va. »

Sortie de séance de M. FUCHS à 23h30 qui donne procuration à C. CAPORAL

ADOPTE A LA MAJORITE

45 votes pour dont 7 procurations

4 votes contre dont 1 procuration

M. CHEVALIER Alain mandataire de MME DE AMORIN SILVA Isilda,

M. ROUGIER Jean-Marie, MME RECHER Virginie

M. FAUTRE

« Il reste encore beaucoup de points. Je vous fais la proposition suivante, si vous en êtes d'accord. Du point 11 au point 29, les commissions ont toutes rendu un avis unanime, je vous propose que le rapporteur cite juste l'objet, mais que cela ne vous empêche pas de poser des questions. Cela va nous permettre de gagner un peu de temps et surtout nous permettre de débattre sur les questions essentielles qui se trouvent à la fin de notre séance. »

11)

Bois l'Abbé - Cession d'une emprise sise avenue Boileau.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du Logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique/Emploi-Insertion, Economie Solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

Présenté par D. LURIER

ADOPTE A L'UNANIMITE

12)

Projet de rénovation urbaine du Bois l'Abbé : Approbation de l'avenant n°2 à la concession d'aménagement du Bois l'Abbé

Commissions concernées :

2^{ème} Commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} Commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel communal

Présenté par P. LE GUILLOU

ADOPTE A L'UNANIMITE

13)

Réévaluation des tarifs des installations sportives : Piscines Auguste Delaune – Base Nautique – Tennis Nelson Mandela.

Commissions concernées :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers, Nouvelle technologie de l'information et de la télécommunication

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

Présenté par C. ADOMO

ADOpte A L'UNANIMITE

14)

Fixation du tarif des repas pris par les stagiaires sportifs

Commissions concernées :

6^{ème} Commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

5^{ème} commission : Enseignement - Formation professionnelle - Restauration collective – Enfance - Petite enfance – Jeunesse - Bâtiments communaux,

1^{ère} Commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

Présenté par C. ADOMO

ADOpte A L'UNANIMITE

15)

Évolution des Modalités d'accueil et de financement des séjours vacances à destination des enfants en situation de handicap.

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

Présenté par J. LE LAGADEC

ADOpte A L'UNANIMITE

16)

Convention à passer avec la CAF du Val-de-Marne relative à la subvention pour l'accueil d'enfants en situation de handicap en ALSH et EAJE.

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

Présenté par J. LE LAGADEC

ADOpte A L'UNANIMITE

17)

Convention à passer avec la CAF du Val-de-Marne relative au versement de la prestation de service « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité ».

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

Présenté par S. KARACA

ADOpte A L'UNANIMITE

18)

Convention à passer avec l'Académie de Créteil pour la mise en place de « L'école change avec le numérique » - Demande de subvention.

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration Collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments Communaux.

6^{ème} commission : Politique Culturelle, Politique Sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie associative, Immigration – Droits et citoyenneté des résidents étrangers, Nouvelles Technologies de l'information et de la télécommunication.

1^{ère} commission : Finances – Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

Présenté par S. KARACA

Intervention de C. ROGERS

« Merci beaucoup, sans vouloir vous retarder trop, j'avais envie de faire une intervention. Je voulais en profiter pour vous informer du travail mené dans deux écoles maternelles, Jacques-Solomon 1 et 2. Je suis au conseil d'école. Ces écoles ne sont pas concernées par cette délibération mais les équipes enseignantes se sentent très impliquées dans le programme de l'Éducation nationale pour bien utiliser l'outil numérique. Les écoles sont équipées de 19 tablettes financées par la coopérative scolaire. Cela fait suite à un projet de la part des enseignants qui se sont investis dans la formation pour utiliser ce matériel. Or, pour télécharger les applications éducatives, les enseignants doivent pour l'instant utiliser leur propre connexion.

Il me semble nécessaire qu'un accès WiFi suffisant puisse être utilisé pendant le temps de son utilisation. Avec cet accès, les enseignants pourraient faire beaucoup plus, en particulier développer la communication numérique, travailler en commun, faire des recherches, etc.

Satisfaire cette demande serait une reconnaissance pour la grande motivation de l'équipe et de son implication en faveur des enfants. Je constate à chaque conseil d'école cet enthousiasme.

Afin d'appréhender tous les bénéfices de ce projet pour les enfants, j'ai proposé à l'équipe de Jacques-Solomon 2 de préparer une présentation sur l'intérêt de cet outil. J'espère que cela nous permettra de mieux comprendre ce que ce projet peut apporter aux enfants et de trouver une solution technique, appropriée et simple à mettre en place.

Je vous remercie de m'avoir écouté. »

M. FAUTRE

« C'est normal. Je ne sais pas répondre dans l'immédiat, mais peut-être Valérie ? »

Intervention de V. ZELIOLI

« La municipalité a décidé d'équiper d'abord les classes élémentaires et non maternelles, car derrière, il y a un coût. Ensuite, sur le WiFi, en maternelle, il y a un cadre juridique fixé par l'Éducation nationale. Il y a des demandes, on le sait. Les enfants peuvent quand même utiliser la tablette en maternelle pour qu'ensuite, en élémentaire, ils aient une connaissance de cet outil. »

ADOpte A L'UNANIMITE

19)

Attribution de subventions aux coopératives scolaires des écoles en REP pour les sorties scolaires en autocar pour l'année civile 2017.

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration Collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments Communaux.

1^{ère} commission : Finances – Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

Présenté par J. LE LAGADEC

ADOpte A L'UNANIMITE

20)

Fixation des frais de scolarité et reconduction des accords particuliers intercommunaux.

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration Collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

Présenté par V. ZELIOLI

ADOpte A L'UNANIMITE

21)

Cession de la borne de collecte des déchets médicaux.

Commissions concernées :

4^{ème} commission : Solidarité / Action sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des Femmes.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Présenté par JL. BESNARD

ADOpte A L'UNANIMITE

22)

Instauration d'une redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution d'eau potable.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de Vie : Espaces publics/Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public/Déplacements, Prévention et Droit à la Tranquillité publique.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

Présenté par C. CAPORAL

ADOpte A L'UNANIMITE

23)

Autolib' : acquisition d'une emprise sise rue Renaudel à l'euro symbolique en vue de son classement dans le domaine public communal.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique/Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces Publics/Réseaux, Environnement et Développement durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public, Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

Présenté par D. LURIER

ADOpte A L'UNANIMITE

24)

Participation de l'employeur au financement de la prévoyance santé.

Commission concernée :

1^{ère} commission : Finances, Marchés et achats public, Personnel communal

Présenté par G. LAMBERT

ADOpte A L'UNANIMITE

25 et 26)

Actualisation du régime indemnitaire (2 délibérations).

Commission concernée :

1^{ère} commission : Finances, Marchés et achats public, Personnel communal

Rapport présenté par G. LAMBERT

DELIBERATION 25

ADOpte A LA MAJORITE

47 votes pour dont 7 procurations

2 abstentions dont 1 procuration

M. CHEVALIER Alain mandataire de MME DE AMORIN SILVA Isilda

DELIBERATION 26

ADOpte A LA MAJORITE

47 votes pour dont 7 procurations

2 abstentions dont 1 procuration

M. CHEVALIER Alain mandataire de MME DE AMORIN SILVA Isilda

27)

Accueil des stagiaires dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Commission concernée :

1^{ère} commission : Finances, Marchés et achats public, Personnel communal.

Présenté par C. FAUTRE

ADOpte A L'UNANIMITE

28)

Marché de fourniture de mobiliers petite enfance et scolaire.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal

5^{ème} commission : Enseignement – Formation professionnelle – Restauration collective – Enfance – Petite enfance – Jeunesse – Bâtiments communaux

Présenté par C. FAUTRE

ADOpte A L'UNANIMITE

29)

Marché de fourniture de consommables informatiques.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal

6^{ème} commission : Politique culturelle – Politique sportive – Projets de solidarité internationaux – Comité de Jumelage – Initiatives festives – Vie association Immigration/ Droits et citoyenneté des résidents étrangers – Nouvelles technologies de l'information et de la communication

Présenté par M. KUENGIENDA

ADOpte A L'UNANIMITE

30)

S.A. d'HLM "IDF Habitat" - Avenant au pacte d'actionnaire du 22 mars 2005 et Désignation d'un représentant permanent de la Commune de Champigny pour siéger au conseil d'administration de ladite société.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique/Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal

Rapport présenté par D. LURIER qui fait état de la demande de M. Jeanne en commission qui souhaitait avoir l'historique de la constitution de l'actionnariat (notamment quand on est passé de la Campinoise à IDF Habitat).

Une réponse lui a été remise à Monsieur JEANNE et est disponible au service Travaux des Assemblées.

Mesdames KENNEDY, ADOMO et Monsieur GUIGNARD membres du conseil d'administration de la SA d'HLM IDF HABITAT, ne participent pas au vote.

ADOPTION DE L'AVENANT

ADOpte A LA MAJORITE

37 votes pour dont 7 procurations

9 votes contre dont 1 procuration

M. JEANNE Laurent, MME THIROUX Aurore, M. DUVAUDIER Michel, M. BARON Franck, MME NGUYEN-DINH Marie, M. MOUANGA Jean-Barthélémy, MME AMAR Sophie mandataire de

**DESIGNATION DE Madame CAROLINE ADOMO
ELUE A L'UNANIMITE**

31)

Taxe d'enlèvement et de traitement des Ordures Ménagères : Fixation du taux- Exercice 2017.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics/Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public/Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel communal

Rapport présenté par C. CAPORAL

M. CHEVALIER

« Des explications sur les chiffres. Si on prend la M14, on s'aperçoit que les dépenses seront augmentées de 6 %, 749 000 €. Par contre, les recettes ne le seront que de 0,2 %. Par rapport au budget primitif 2016, les produits étaient de 436 000 € et ils ne sont plus que de 6 000 €.

Je voulais des explications sur ces chiffres. C'est ma passion. »

M. FAUTRE

« Je l'ai remarqué. Vous le savez très bien, la compétence est partie à l'EPT, nous ne faisons que voter le taux ce soir. Pour le reste, ce sont des questions à poser à l'EPT. »

M. CHEVALIER

« Il y a des chiffres dans la M14. Vous pouvez nous les expliquer. »

M. FAUTRE

« Si vous en êtes d'accord, je propose de répondre à vos questions par écrit. »

M. CHEVALIER

« D'accord. Je vote contre. »

Sortie de séance de M. F. BESNARD à 23h58 qui donne procuration à C. MICHINEAU.

ADOpte A LA MAJORITE

38 votes pour dont 7 procurations

2 votes contre dont 1 procuration

M. CHEVALIER Alain mandataire de MME DE AMORIN SILVA Isilda,

9 abstentions dont 1 procuration

M. JEANNE Laurent, MME THIROUX Aurore, M. DUVAUDIER Michel, M. BARON Franck, MME NGUYEN-DINH Marie, M. MOUANGA Jean-Barthélémy, MME AMAR Sophie mandataire de MME IOST Armelle, M. VIGUIE Yann.

32)

Informations sur l'Etablissement Public Territorial Paris-Est Marne & Bois.

Présenté par C. FAUTRE

« Il s'agit, comme on le fait habituellement de donner des informations sur l'EPT.

S'agissant des questions budgétaires, lors de la réunion du 20 mars, le Conseil de territoire a adopté son budget primitif pour l'année 2017.

Pour la gestion des déchets, des charges dites partagées ont été imputées au silo de Champigny, en plus de celles évaluées pour assurer la compétence. Il nous a été indiqué en séance que la réalisation se fera en fonction de l'utilisation réelle sur les territoires des villes.

Concernant les charges et les ressources générales, ce budget est établi sans évolution des bases de la cotisation foncière des entreprises. Il intègre une réserve de 1,5 M€ une fois que sera pris en compte l'ensemble des dépenses nécessaires à ce jour. Aussi, nous avons demandé à revoir le versement des communes pour ces charges générales, c'est-à-dire le fonds de compensation des charges territoriales qui pèse sur le budget. J'avais écrit en ce sens au Président MARTIN pour que la perte des dotations que nous subissons du fait de l'intégration dans l'EPT fasse bien l'objet d'une compensation financée par les gains sur le fonds de Péréquation Intercommunal et Communales dont bénéficient, par ailleurs, les autres communes. Nous avons réitéré cette demande, et comme M. GUIGNARD le disait, Jacques MARTIN s'est engagé à ce que cette question soit examinée avec la mise en place d'un groupe de travail et l'élaboration d'un pacte financier.

En l'attente de réponses concrètes et intégrables au budget de la Ville, les élus de Champigny, au dernier Conseil de territoire, se sont abstenus.

Le Conseil de territoire a également adopté les budgets annexes d'assainissement qui n'appelaient pas de remarque. Il a entériné la poursuite obligatoire de la convergence des taux de la cotisation foncière des entreprises qui se traduit par une baisse de 1,4 % pour les entreprises campinoises. Il a approuvé les conventions de reversement des taxes d'enlèvement des ordures ménagères, et je vous rappelle que nous les avons nous-mêmes adoptées, lors du Conseil municipal du 1^{er} février.

Autre point, la mise en place des transferts de compétence. De nouvelles conventions de transfert de la compétence déchets ont été approuvées avec Fontenay-sous-Bois, Saint-Maur et Joinville. Il y a eu des conventions de prestation de service avec la ville de Saint-Maur concernant la gestion des déchets et d'assainissement.

Sur le PLU, le Conseil de territoire a approuvé les PLU des villes de Saint-Maurice et de Bry et un avenant au protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain des quartiers de Larris et de La Redoute à Fontenay-sous-Bois.

Autre point abordé, le droit de préemption urbain. Un article inséré dans la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier de cette année transfère la compétence de droit de préemption urbain des communes aux EPT en général et à la métropole du Grand Paris pour les périmètres des opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain. Le Conseil de territoire a donc délégué l'exercice de ce droit de préemption urbain sur certaines parties sur les communes suivantes : Bry-sur-Marne, Villiers-sur-Marne, Maisons-Alfort, Saint-Mandé, Charenton. Pour notre ville, ce sera fait la prochaine fois.

Il a aussi donné délégation à son président sur la totalité des périmètres concernés sur le territoire.

Enfin, s'agissant de l'Exposition universelle, une motion de soutien à la candidature de la France pour l'organisation de l'Exposition universelle 2025 a été adoptée. »

33)

Vœu pour la mise en place d'une dotation de solidarité au sein du territoire de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois

Vœu présenté par JJ. GUIGNARD

ADOPTE A LA MAJORITE

38 votes pour dont 8 procurations

11 votes contre dont 1 procuration

M. JEANNE Laurent, MME THIROUX Aurore, M. DUVAUDIER Michel, M. BARON Franck, MME NGUYEN-DINH Marie, M. MOUANGA Jean-Barthélémy, MME AMAR Sophie mandataire de MME IOST Armelle, M. VIGUIE Yann, M. ROUGIER Jean-Marie, MME RECHER Virginie.

**VŒU ADOPTE A LA MAJORITE
MISE EN PLACE D'UNE DOTATION DE SOLIDARITE
AU SEIN DU TERRITOIRE « PARIS EST MARNE ET BOIS »**

Suite à l'adoption de la loi NOTRe, la création des Etablissements publics territoriaux (EPT) a entraîné des modifications dans les modalités de calcul des péréquations nationales. Champigny intégré au sein du T10 en subit aujourd'hui des conséquences négatives.

Considérant que pour 2017, ces modifications accroissent artificiellement la richesse fiscale des communes dont le potentiel financier est le plus faible,

Considérant que cela impacte de fait les niveaux de dotation et se traduit par un déficit en termes de dotations (FSRIF, DSU et DNP), estimé à 900 000 € pour la ville de Champigny-sur-Marne,

Considérant que par ailleurs, la création de l'EPT et la prise en compte du potentiel financier de celui-ci s'est traduite par une baisse importante des prélèvements FPIC qui s'est élevé à 8,3 millions d'euros pour les communes du territoire en 2016.

Considérant que pour 2017, ces diminutions de prélèvements s'élèveront à 6 millions d'euros à l'échelle du territoire, variant de 190 000 euros à 1,2 million d'euros selon les communes.

Le Conseil municipal de Champigny estime qu'aucune des communes ne doit être lésée par la mise en place du territoire et que les Campinois n'ont pas à en subir la profonde injustice.

En conséquence,

Le Conseil municipal de Champigny sur Marne demande au conseil de territoire que les gains réalisés par les communes contributrices au FPIC par la prise en compte du potentiel financier moyen du territoire soient mutualisés au sein d'une dotation de solidarité territoriale, permettant de compenser les pertes engendrées par les mécanismes de péréquation pour les communes aux faibles ressources. »

34)

Vœu d'urgence : NON à la fermeture des commissariats dans le Val-de-Marne.

M. SUDRE

« Bonsoir chers collègues. Nous avons été informés récemment du projet du ministre de l'Intérieur de fermer la moitié des commissariats du Val-de-Marne, ce qui affecterait les 47 communes de notre département. »

VOTE SUR L'URGENCE

ADOPTE A L'UNANIMITE

Vœu présenté par P. SUDRE

« Nous avons été informés qu'une réflexion et des propositions étaient avancées en vue d'une réorganisation territoriale nouvelle des commissariats de police dans le Val-de-Marne. Cette réorganisation aurait pour effet de réduire de moitié le nombre de commissariats qui passerait de 18 à neuf dans le Val-de-Marne. Pour notre commune qui, certes, garderait son commissariat, la conséquence pour celui-ci sera une augmentation conséquente de son champ d'action à un territoire correspondant à 169 000 habitants et non 76 540 actuellement.

Les capacités de la police nationale sont d'ores et déjà insuffisantes et devraient au contraire être renforcées, en particulier en termes d'effectifs. C'est la raison de notre mobilisation de ces derniers mois à Champigny-sur-Marne, laquelle a porté ses fruits, puisqu'on nous annonce l'arrivée de 18 nouveaux policiers début avril.

Pour autant, nous continuons à porter l'exigence d'effectifs supplémentaires nécessaires à notre ville et à la zone de sécurité prioritaire du Bois l'Abbé. Notre exigence de la réouverture du commissariat de l'avenue de la République est toujours, elle, d'actualité. Nous demandons de longue date le rétablissement d'une police de proximité propice à déployer des actions de prévention et de sécurité efficaces.

Le Conseil municipal de Champigny-sur-Marne tient à exprimer son désaccord total avec tout projet qui conduirait à une réduction du champ d'action et d'horaire de la police nationale sur le territoire de notre commune. Il s'opposera fermement à toute velléité de réorganisation territoriale des commissariats de police du département au nom d'une politique dogmatique de réduction des dépenses publiques obéissant à une logique purement comptable qui menace les services publics.

Le Conseil municipal de Champigny-sur-Marne appellera les Campinoises et les Campinois à se mobiliser contre un tel projet si cette menace se précisait.

Le Conseil municipal de Champigny-sur-Marne demande au ministre de l'Intérieur, ainsi qu'au préfet de police et au préfet du Val-de-Marne que lui soient communiquées toutes les informations sur ce projet.

Merci. »

VOTE SUR LE FOND

Intervention de F. BARON

« Bonsoir mes chers collègues, je vais essayer d'être très bref. Dès qu'il s'agit de changer les choses, on est toujours inquiet, surtout quand il s'agit d'un commissariat. On a connu le cas pour les tribunaux lors de la refonte de 2009. Évidemment, on est toujours inquiet.

Pour autant, il y a des éléments dans votre vœu qui me chagrinent un peu. Par exemple, vous ne mentionnez pas si cela est fait à moyen constant en termes d'effectifs. Doubler le champ d'action d'un commissariat en termes de population, cela peut être effrayant, mais si cela se fait à effectif constant, ce n'est pas exactement le même changement.

Votre présentation fut un peu rapide, mais vous l'avez dit vous-même, les informations sont tombées un peu dans la panique, du moins dans le feu de l'action.

La question se pose et se pose toujours, celle de la police municipale. On y revient. Je ne lance pas un débat ce soir. On est dans une réflexion. D'ailleurs, dès que vous êtes informés qu'une réflexion émerge au niveau de la Région, du Département ou de l'État, vous êtes dans l'urgence. C'est un peu gênant. On a le droit de réfléchir et d'avancer des propositions, ce n'est pas pour autant qu'il faut tout de suite se précipiter.

Comme on l'a dit, on partage l'inquiétude, mais ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas réfléchir. »

Intervention de C. FAUTRE

« Justement, le vœu a aussi l'utilité suivante : il est anormal que les maires, sachant qu'il y a aussi des réactions en Seine-Saint-Denis et dans les Hauts-de-Seine, ne soient pas informés d'une telle décision. Les questions que vous posez, nous allons les soulever, encore faut-il, pour discuter d'une possible réorganisation utile sur le territoire, que l'on sache de quoi il s'agit.

J'ai eu le commissaire au téléphone qui ne sait même pas comment cela va se passer et si cela sera à effectifs constants. Lorsque l'on réorganise à moyens constants, c'est souvent du moins, ce sont souvent des services moins efficaces. Le commissaire lui-même est incapable de dire aujourd'hui sur quel commissariat il y aura la répartition des agents.

Devant l'inquiétude, l'objet du vœu est de demander des comptes précis et quel est le sens de cette nouvelle orientation décidée par le ministère de l'Intérieur de manière unilatérale, en haut d'un bureau, sans aucune concertation.

Merci pour ce vote unanime. »

**Vœu d'urgence adopté à l'unanimité
Non à la fermeture des commissariats dans le val de marne**

Nous avons été informés qu'une réflexion et des propositions sont avancées en vue d'une réorganisation territoriale nouvelle des commissariats de police dans le Val-de-Marne. Cette réorganisation aurait pour effet de réduire de moitié le nombre de commissariats qui passerait de 18 à 9 dans le Val de Marne.

Pour notre commune qui, certes, garderait son commissariat, la conséquence pour celui-ci sera une augmentation conséquente de son champs d'action à un territoire correspondant à 169000 habitants et non 76540 actuellement.

Les capacités de la Police Nationale sont d'ores et déjà insuffisantes et devraient au contraire être renforcées, en particulier en termes d'effectifs.

C'est la raison de notre mobilisation de ces derniers mois à Champigny-sur-Marne, laquelle a porté ses fruits puisqu'on nous annonce l'arrivée de 18 nouveaux policiers début avril. Pour autant nous continuons à porter l'exigence d'effectifs supplémentaires nécessaires à notre ville et la zone de sécurité prioritaire du bois l'abbé.

Notre exigence de la réouverture du commissariat de l'avenue de la République est toujours elle, d'actualité.

Nous demandons de longue date le rétablissement d'une police de proximité propice à déployer des actions de prévention et de sécurité efficaces.

Le Conseil municipal de Champigny-sur-Marne tient à exprimer son désaccord total avec tout projet qui conduirait à une réduction du champ d'action et d'horaires de la police nationale sur le territoire de notre commune.

Il s'opposera fermement à toute velléité de réorganisation territoriale des commissariats de police du département au nom d'une politique dogmatique de réduction des dépenses publiques, obéissant à une logique purement comptable qui menace les services publics.

Le Conseil municipal de Champigny-sur-Marne appellera les campinoises et les campinois à se mobiliser contre un tel projet si cette menace se précisait.

Le Conseil municipal de Champigny-sur-Marne demande au Ministre de l'Intérieur ainsi qu'au Préfet de Police et au Préfet du Val-de-Marne que lui soient communiquées toutes les informations sur le projet.

35)

Questions diverses

Intervention de M. CHEVALIER

« La question concerne l'installation d'un feu rouge sur la rue Gambetta au croisement de la rue Thiers. Je voulais savoir quel était l'intérêt de cette expérimentation sachant qu'il y avait un agent présent qui faisait traverser les enfants. C'est le troisième feu sur 300 mètres, cela provoque des embouteillages.

Après un mois d'expérimentation, pouvez-vous nous dire où l'on en est ? Que va-t-on faire ? »

M. FAUTRE

« S'agissant de l'expérimentation, il faut laisser le temps, il faut un peu plus qu'un mois. C'est une demande des riverains qui fait suite au dispositif constatant la vitesse des véhicules. Les riverains, à plusieurs reprises, nous ont interpellés sur la vitesse. C'est une route en pente, il y a des traversées vers l'école. On arrive à un carrefour compliqué et très utilisé.

L'un des moyens de limiter cette vitesse et de sensibiliser les automobilistes a été de lancer une expérimentation jusqu'au 30 juin. Si l'on se rend compte avec le Département que les choses se dégradent à la vitesse grand V, on interpellera le Département pour établir un bilan plus tôt si nécessaire.

C'est une demande très forte des riverains qui se plaignent, en particulier la nuit, car dans la journée, aux heures de pointe, cela ne roule pas très vite. »

M. CHEVALIER

« Si vous pouviez faire une réponse écrite là-dessus, parce que ce que je vous dis ce soir, ce sont des riverains qui m'en parlent. Vous avez même reçu une lettre, assez longue, je crois, qui vous a été adressée. J'aimerais bien avoir une réponse. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15

et ont, les membres présents, signé après lecture.

Le Maire

Président de séance

Pour le Maire empêché
le 1^{er} adjoint. C. Fautou

Le Secrétaire de séance

G. LAHORE



NB : IL EST RAPPELE QU'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121-26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE A LE DROIT DE DEMANDER COMMUNICATION AU SERVICE TRAVAUX DES ASSEMBLEES :

- DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
- DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
- DU REGISTRE DES ARRETES PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.
- DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.

➤ COMPTE RENDU AFFICHE LE 04 AVR. 2017